



RAPPORT NARRATIF FINAL :

Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi

Financé par :



Mis en œuvre par :



ENTREPRENEURS
du Monde

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
TABLE DES ANNEXES.....	4
LISTE DES ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT	5
1 - DESCRIPTION	5
2 - ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'ACTION	8
2.1. - RESUME DE L'ACTION	8
2.2. - RESULTATS ET ACTIVITES.....	10
<i>RESULTAT 1 - Les autorités publiques compétentes (Mairie, MTPTC, DINEPA, CIAT, ...)</i>	
<i>connaissent, participent à et s'engagent dans la dynamique de réhabilitation et de reconstruction du</i>	
<i>quartier.....</i>	<i>10</i>
Activité 1 - R1 Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition,	
à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités.....	10
Activité 2 - R1 Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation	
du projet	12
Activité 3 - R1 Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier	13
Activité 4 - R1 Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier	14
Activité 5 - R1 Suivi et évaluation tout au long du projet.....	14
Activité 6 - R1 Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu	
comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier.....	16
<i>RESULTAT 2 - Les habitants du quartier se déplacent plus facilement au sein du quartier et</i>	
<i>bénéficient d'espaces publics aménagés.....</i>	<i>19</i>
Activité 1 - R2 Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas	19
Activité 2 - R2 Réhabilitation d'un axe majeur (rue Montplaisir).....	22
Activité 3 - R2 Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics....	23
Activité 4 - R2 Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets	
communautaires.....	25
Activité 5 - R2 Aménagement de la zone de Bas-Norguès (voirie, pont et terrain multisport).....	26
<i>RESULTAT 3 - Les ménages accompagnés dans leurs dynamiques de reconstruction vivent dans</i>	
<i>des logements plus surs et décents</i>	<i>29</i>
Activité 1 - R3 Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées	30
Activité 2 - R3 Auto-reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et	
rouges.....	32
Activité 3 - R3 Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux.....	35
Activité 4 - R3 Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction	
parasismique.....	35

Activité 5 - R3 Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant.....	36
Activité 6 - R3 À l'occasion des reconstructions, mise en place de petits remembrements urbains.....	36
<i>RESULTAT 4 - Les habitants du quartier vivent dans un quartier plus salubre</i>	<i>41</i>
Activité 1 - R4 Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi	41
Activité 2 - R4 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales	42
Activité 3 - R4 Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement.....	44
Activité 4 - R4 Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets	44
<i>RESULTAT 5 - La population de Christ Roi bénéficie de nouvelles opportunités économiques</i>	<i>47</i>
Activité 1 - R5 Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières).....	47
Activité 2 - R5 Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants	47
Activité 3 - R5 Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés et Activité 4 – R5 Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes.....	48
<i>BILAN SUR L'AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LE QUARTIER DE CHRIST ROI.....</i>	<i>51</i>
2.3. - POURSUITE ET DURABILITE DE L'ACTION.....	52
Poursuite de l'action	52
Durabilité de l'action.....	53
2.4. - PRESENTATION DE LA MATRICE-CADRE A JOUR	56
2.5. - PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS TRANSVERSALES.....	60
2.6. - SUIVI ET EVALUATION DES ACTIVITES	61
2.7. - EXPERIENCE ET LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	63
2.8. - PRODUCTION ET PUBLICITE DES DOCUMENTS DU PROJET	64
2.9. - MARCHE(S) SUPERIEUR(S) A 60 000€ SUR LA DUREE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION.....	65
3 - BENEFICIAIRES/ENTITES AFFILIEES ET AUTRE COOPERATION.....	66
3.1. - RELATIONS AVEC LES BENEFICIAIRES	66
3.2. - POURSUITE DE L'ACCORD ENTRE LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE SUBVENTION.....	66
3.3. - RELATIONS AVEC LES AUTORITES PUBLIQUES	67
3.4. - RELATIONS AVEC D'AUTRES PARTIES PRENANTES	68
3.5. - LIENS ET SYNERGIES DE L'ACTION.....	68
3.6. - PRECEDENTES SUBVENTIONS A DESTINATION DU/DES MEME(S) GROUPE(S) CIBLE(S).....	69
3.7. - COOPERATION AVEC L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE	69
4 - VISIBILITE	71
5 - LIEU D'ARCHIVAGE DES DOSSIERS, DOCUMENTS COMPTABLES ET PIECES JUSTIFICATIVES	73

TABLE DES ANNEXES

Annexe 0	Dossier photographique
Annexe 1	Agenda de la cérémonie de clôture du projet
Annexe 2	Schéma d'aménagement du quartier de Christ Roi
Annexe 3	Proportion des projets réalisés par d'autres acteurs
Annexe 4	Rapport d'évaluation finale du projet
Annexe 5	Schéma d'assainissement du quartier de Christ Roi
Annexe 6	PV de validation du Comité Technique
Annexe 7	Historique et leçons apprises
Annexe 8	Certificat de réception de la ligne EdH de la Rue Montplaisir
Annexe 9	Certificat de donation des panneaux d'adressage des corridors
Annexe 10	Rapport d'enquête de satisfaction finale
Annexe 11	Validation technique du MTPTC des dossiers « Maisons »
Annexe 12	Cartographie des 11 réseaux d'assainissement
Annexe 13	Bilan chiffré des 11 réseaux d'assainissement
Annexe 14	Fiche projet « Christ Roi Vert »
Annexe 15	Formation citoyenneté
Annexe 16	Sensibilisation sur l'eau
Annexe 17	Etat qualitatif des entreprises financées
Annexe 18	Certificat de donation des lampadaires solaires
Annexe 19	Capitalisation sur les réseaux AIR de St Marc
Annexe 20	Etude de cas approche communautaire et institutionnelle
Annexe 21	Bulletins mensuels

LISTE DES ACRONYMES UTILISES DANS LE RAPPORT

ACO	Approche Communautaire
AGIR	Audit et Gestion Interne des Risques
AIR	Assainissement Individuel Regroupé
APU	Activity Progress Update
BC	Build Change
CAD	Comité d'Aide au Développement
CCO	Comité de Coordination des ONG
CDEE	Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat
CIAT	Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CNGIS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CPA	Comité Permanent d'Acquisition Amiable
CRC	Centre de Ressources Communautaires
CRS	Catholic Relief Services
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DQD	Direction des Quartiers Défavorisés
ECHO	European Commission Humanitarian Office
EDF	Electricité de France
EdH	Électricité d'Haïti
EdM	Entrepreneurs du Monde
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
EUROPEAID	Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne
FAU	Fondation Architectes de l'Urgence
FED	Fond Européen de Développement
FIL	Fond aux Initiatives Locales
FILU	Fonds aux Initiatives Locales Urbaines
GARR	Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés
GC	Global Communities, anciennement CHF
GRET	Groupe de recherche et d'échanges technologiques
IOS	Indicateur d'Objectif Spécifique
M&E	Monitoring et Evaluation
MDE	Ministère de l'Environnement
MPaP	Mairie de Port au Prince
MTPTC	Ministère des Travaux Publics Transports et Communications
OCB	Organisation Communautaire de Base
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
PADF	Pan American Development Foundation
PARAQ	Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de quartiers
PIC	Projet d'Identification des Corridors
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RI	Rapport Intermédiaire
SI	Solidarités International
SILQ	Système d'Information sur le Logement et les Quartiers
SMCRS	Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides
UCLBP	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics
UE	Union Européenne
VBG	Violence basée sur le genre
ZMPP	Zone Métropolitaine de Port au Prince

1 - Description

- 1.1. Nom du coordinateur du contrat de subvention :** SOLIDARITES INTERNATIONAL (SI)
- 1.2. Nom et fonction de la personne de contact :** Jean-Sébastien Molitor, Chef de mission SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
- 1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'/des entité(s) affiliée(s) de l'action :** SOLIDARITES INTERNATIONAL (SI) ; Entrepreneur du Monde (EdM) ; Fondation Architectes de l'Urgence (FAU) puis Groupe de recherche et d'échanges technologiques (GRET)
- 1.4. Intitulé de l'action :** Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi
- 1.5. Numéro du contrat :** FED/2012/310-886
- 1.6. Date de début et date de fin de l'action :** 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2017 (56 mois)
- 1.7. Pays ou région(s) cible(s) :** Haïti, Port-au-Prince, Quartier de Christ Roi
- 1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes) :** **Les 20.000 habitants² du quartier de Christ-Roi** dans la commune de Port au Prince ont bénéficié de l'aménagement des espaces publics du quartier (Bas Norguès, Placette Maxi, etc.) ainsi que de l'amélioration des conditions de circulation au sein du quartier (passerelles, corridors et adressage des rues) et des conditions d'hygiène (ravine Nicolas). Parmi eux plus spécifiquement :
- **218 ménages** sont connectés à une solution d'assainissement,
 - **8 ménages** bénéficient d'un appui pour la reconstruction d'un logement neuf ou extension ;
 - **52 logements** ont été renforcés ;
 - **6 extensions** de logements ont été réalisées sous forme d'ossature bois ;
 - **200 ménages** sont connectés de manière formelle au réseau d'électricité national ;

1 Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur.

2 Selon le dernier recensement réalisé en 2011.

- **150 commerçants** issus du petit commerce informel (majoritairement des femmes) ont reçu un soutien afin de viabiliser leurs activités ;
- **20 artisans ou prestataires de service qualifiés** ont reçu un appui visant à consolider leur entreprise ;
- **5 entrepreneurs** confirmés ont bénéficié d'un appui dans le développement de leur structure.

1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités sont réalisées (si différent du point 1.7) : Haïti

2 - Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'action

2.1. - Résumé de l'action

Le « Projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ Roi, Port au Prince, Haiti » est un projet ambitieux centré sur des actions de planification et d'aménagement urbain, mené entre janvier 2013 et août 2017 à Port au Prince, dans le quartier de Christ Roi. Ce projet, mené par un consortium constitué de Solidarités International (SI), de la Fondation Architectes de l'Urgence (FAU) – remplacé par le GRET et d'Entrepreneurs du Monde (EDM), aura connu un certain nombre de remaniements nécessaires à sa bonne réalisation. L'ONG Build Change est également intervenue dans le projet en tant que sous contractant du GRET.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme d'appui à la reconstruction et à l'aménagement de quartiers (PARAQ), financé par le 10^{ème} Fond Européen de Développement, regroupant 8 projets intervenants dans 10 quartiers de la zone métropolitaine de Port au Prince ainsi qu'à Petit Goâve.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- **Objectif global** : Contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie dans le quartier de Christ-Roi, fortement impacté par le séisme de 2010 ;
 - Objectif spécifique 1 : Sécuriser et viabiliser durablement le quartier de Christ Roi avec l'appui de ses habitants et des institutions publiques ;
 - Objectif spécifique 2 : Participer à l'amélioration de l'environnement urbain et économique du quartier.

Ayant initialement pour objectif global de contribuer au relogement des populations déplacées, le projet lancé 3 ans après le séisme s'est recentré, en accord avec EUROPEAID et les autorités haïtiennes compétentes, notamment le MTPTC, le CIAT et l'ULCBP, vers une planification et un aménagement urbain impliquant la création communautaire d'un schéma d'aménagement.

Une première phase relativement longue mêlant approche communautaire, diagnostic participatif et études techniques (géotechniques, hydrologiques, etc.) a permis l'écriture d'un schéma d'aménagement participatif finalement présenté à la population en juillet 2013 et validé par le comité de pilotage du projet à la fin du mois de septembre 2013. De nouvelles études et un travail institutionnel important ont repoussé les premières actions concrètes d'aménagement issues de ce

plan au printemps 2014. Ces préparatifs au lancement d'activités d'aménagement ont permis de s'assurer de l'indispensable soutien et de l'implication de la population avant le lancement des chantiers.

Au final, après plus de quatre ans et demi de projet, les réalisations sont nombreuses. Si depuis le dernier rapport intermédiaire (01/05/2015 au 30/04/2016), SI s'est principalement concentré sur la sécurisation de la ravine Nicolas, au centre du quartier, il convient de ne pas oublier les nombreuses autres activités mises en œuvre. Ainsi, le présent rapport fait état de près d'une trentaine d'activités différentes développées dans le cadre du projet mêlant réhabilitations d'infrastructures lourdes (sécurisation de la ravine, aménagement de la zone de Bas Norguès), aménagement urbain plus léger (électrification de la rue Montplaisir, réhabilitation de corridors, etc.), innovation en matière de solution d'assainissement collectif, amélioration des conditions de logement, développement économique et diverses formations. Le caractère intégré du projet, dû à la multiplicité des activités, constitue une des raisons de la durabilité du projet, et de l'implication de la population, motivée par une telle approche.

Le schéma d'aménagement aussi complet qu'ambitieux comprend des aménagements qui ont dû être laissés de côté car trop coûteux et/ou trop complexes à mettre en œuvre dans le temps imparti (relocalisation du marché, élargissement de routes). Cependant, le projet a le mérite d'avoir été innovant et participatif, en plus d'avoir été largement apprécié par la population du quartier de Christ-Roi, tel que rapporté dans le rapport d'évaluation finale du projet, et confirmé par 73% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de satisfaction finale.

Enfin, il conviendra de souligner deux grandes réussites invisibles et transversales du projet ayant permis non seulement l'accomplissement des réalisations plus concrètes, mais aussi et surtout leur durabilité et continuité : l'approche communautaire et le travail de partenariat réalisé avec les institutions haïtiennes.

2.2. - Résultats et activités

RESULTAT 1 - LES AUTORITES PUBLIQUES COMPETENTES (MAIRIE, MTPTC, DINEPA, CIAT, ...) CONNAISSENT, PARTICIPENT A ET S'ENGAGENT DANS LA DYNAMIQUE DE REHABILITATION ET DE RECONSTRUCTION DU QUARTIER

Globalement, ce résultat peut être considéré comme atteint. En effet, la méthodologie choisie par le projet a fait jouer un rôle prépondérant aux autorités concernées, tant dans la conception, la mise en œuvre que le suivi du projet. Cette implication des autorités a permis à un nombre importants d'institutions d'être intégrées dans la réflexion, la planification et la conception d'une réponse, rentrant dans les préconisations gouvernementales. En effet, le MTPTC, la DINEPA, et la Mairie de Port-au-Prince (MPaP) figurent parmi les acteurs institutionnels partenaires de SI dans la mise en œuvre du projet. Le seul point négatif des activités détaillées ci-dessous concerne la non-parution du schéma d'aménagement au Moniteur, qui lui aurait conféré un statut officiel ; cependant la concertation et la participation des autorités et de la population de Christ-Roi ont finalement suffi à ce que le schéma guide l'action, et soit même repris par d'autres acteurs à des fins de conception de nouvelles réponses.

Activité 1 - R1 Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités

Cette activité a été modifiée par le premier avenant signé avec EUROPEAID. En effet, la politique nationale de prise en charge des Centres de Ressources Communautaires (CRC) et des plateformes communautaires n'a, à ce jour, toujours pas été publiée. Par conséquent, la pérennité de cette structure n'est pas assurée au niveau étatique. Sans un processus clair et transparent d'élection, de gestion et de contrôle de la part de l'État, il semblait risqué pour le projet d'engager un tel processus. Cela a été d'autant plus vrai au second semestre 2013, fortement marqué par des tensions politiques nées de la situation électorale nationale bloquée.

Une alternative a été rapidement trouvée afin que la démarche de planification et gestion urbaine soit la plus participative possible : un groupe de 111 habitants référents (dont 39% de femmes) a été

composé³ à cette fin. Les membres de ce groupe ont suivi de nombreuses formations et atelier de travail, notamment sur la gestion du territoire et la prévention des risques.

En avril 2015, un nouveau diagnostic a été lancé pour identifier les besoins en formations des structures communautaires du quartier et développer un plan d'action visant le renforcement des groupes organisés et des individus. Par ailleurs l'accent a été mis sur la capacité à collaborer, pendant et après les projets, mais également sur le développement personnel et des relations sociales dans la communauté. À ce titre, SI a assuré un appui aux associations pour la reconnaissance légale auprès du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Cet appui a abouti à l'enregistrement formel de 3 associations.

Les formations et activités complémentaires ont eu lieu et ont été rapportées lors des différents RI soumis, et ont porté, entre autres, sur la prévention de la violence basée sur le genre, la gestion des risques et catastrophes et des formations en secourisme (VBG). Suite à une demande des associations de femmes, une nouvelle formation sur la VBG a été organisée pour elles en 2017 (Annexe Photographique). Par ailleurs, le 8 mars 2017, SI a organisé une journée de débat/causerie pour commémorer la journée mondiale de la femme pour environ 100 personnes (hommes et femmes) et qui a regroupé 5 associations de femmes du quartier et de ses alentours⁴.

De plus, pendant toute la phase de mise en œuvre, afin de maintenir le lien de proximité avec la population, des réunions d'informations régulières ont été menées afin d'entretenir le contact entre les équipes du projet et les habitants qui souhaitaient participer, et de relayer les avancées des différentes activités du projet via une présentation mensuelle. De plus, le bureau de permanence des mobilisateurs communautaires de SI, situé au cœur de Christ Roi, est resté ouvert jusqu'à la clôture du projet.

Enfin, le 30 août 2017, la cérémonie de clôture du projet a eu lieu au cœur de Christ Roi et à réuni : des membres de la communauté, incluant des habitants référents, des membres des équipes du projet, des représentant des autorités locales, notamment la Mairie et le MTPTC, des représentants

³ La sélection des membres est détaillée au point concernant l'activité 6 de ce résultat (R1)

⁴ 3 associations de Christ-Roi, 1 de Cité Choune/Ravine pintade et 1 de Croix Deprez

de l'Union Européenne, et des journalistes (Annexe Photographique et Agenda de la cérémonie – Annexe 1). Cette cérémonie de clôture, qui a été suivie d'une courte visite de la ravine, a fait l'objet de plusieurs publications sur les sites internet d'EUROPAID⁵ et de SI⁶, ainsi que d'un article dans plusieurs journaux haïtiens dont le Nouvelliste ou Radio Télévision Caraïbes⁷.

Activité 2 - R1 Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet

Compte tenu de l'importance des chantiers à réaliser pour mener à bien le projet, SI a, dès son démarrage, sollicité les autorités locales à des fins d'implication et de participation active dans la réalisation du projet. Parmi les partenaires institutionnels les plus proches de SI au cours du déroulement des activités, on compte :

- Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC),
- La Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA),
- Le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT),
- L'Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP),
- La Mairie de Port au Prince.

En plus de l'accord-cadre signé avec la DINEPA en 2012, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a produit et signé un accord-cadre avec le MTPTC afin de clarifier les rôles et responsabilités de chacun dans le déroulement des travaux à venir (cf. RI n°1). Ce partenariat a pris la forme d'une expertise en génie civil par le MTPTC via le service des Travaux Publics. Les équipes de SI ont travaillé de concert avec le Ministère à la définition et au dimensionnement des ouvrages. La planification du chiffrage et la rédaction des documents techniques du projet ont été réalisées en étroite collaboration avec le MTPTC. En tant que maître d'œuvre, le MTPTC a accompagné SI dans le suivi et la supervision des travaux en participant aux réunions de chantier hebdomadaires, en proposant et validant les modifications des ouvrages en lien avec l'avancée des travaux et enfin, en réceptionnant les ouvrages réalisés pour son compte.

⁵ https://eeas.europa.eu/delegations/haiti/31514/node/31514_uk

⁶ https://www.solidarites.org/fr/pays/haiti/haiti-mission-accomplie-a-christ-roi/?noredirect=fr_FR

⁷ <https://www.radiotelevisioncaraibes.com/nouvelles/haiti/christ-roi-condition-de-vie-ameliore.html> et <http://www.lenouvelliste.com/article/175768/lue-et-solidarites-international-clotent-le-projet-remembre-kriswa>

Cette méthodologie a permis tout au long du projet d'être reconnu par les institutions nationales et d'avoir leur aval pour la réalisation des différents ouvrages prévus (mini-réseaux d'assainissement, logements, voirie, ravine, terrains de sport notamment). Ceci, conformément au principe de primauté nationale de la réalisation de l'aide et du développement en vertu duquel les autorités nationales sont impliquées à un stade fort de responsabilité, au-delà de la simple participation.

Activité 3 - R1 Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier

Le travail réalisé par la FAU et SI autour du schéma d'aménagement (Annexe 2) a permis d'assurer la mise en cohérence de l'ensemble des actions prévues par le projet afin d'en maximiser l'impact. Ce travail de coordination a été réalisé avec les acteurs directs du projet (FAU, EDM, GRET, SI), mais également les autres organisations travaillant dans le quartier. En effet, un important travail de compilation des différentes actions menées par d'autres acteurs nationaux ou internationaux (CRS, PADF, GC/CHF, GARR) a été réalisé, en amont du lancement du projet, mais également tout au long de sa réalisation.

Ce travail avait pour but de comprendre les transformations du quartier en cours et futures et donc de s'assurer que ces projets seraient inclusifs des propositions de développement faites par les habitants du quartier et les institutions publiques. Cette réflexion s'inscrit dans la volonté de placer une fois encore la communauté et l'État Haïtien au cœur du projet et que leurs opinions soient prises en considération par les différents acteurs humanitaires présents dans le quartier.

En menant un travail régulier avec ces organisations, le projet a pu déterminer clairement les actions de chacun et informer les institutions, soucieuses de savoir ce qui se déroulait sur leur territoire. Certaines organisations ont également modifié et intégré leur action dans la stratégie de développement préconisée par le schéma d'aménagement. **Ainsi, en plus du projet, sur les 24 projets identifiés dans le schéma d'aménagement, 8 ont été réalisés totalement ou en partie par d'autres acteurs intervenants dans la zone (Annexe 3), soit 33% (OS1-Indicateur 3).**

De plus, tout au long du projet, les réunions d'information communautaires mensuelles étaient également l'occasion de rapprocher les institutions de la population puisque, selon les thématiques abordées, les institutions étaient conviées pour commenter ou expliquer les choix faits par le projet.

De la même façon les partenaires du projet pouvaient être présents afin de répondre aux questions et de communiquer directement avec les bénéficiaires des différents volets.

L'ensemble de cette implication et coordination a pris fin le 30 août 2017, lors de la cérémonie de clôture du projet où l'ensemble des partenaires et parties prenantes étaient invitées.

Activité 4 - R1 Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier

SI a mis à profit ses compétences en matière d'eau et d'assainissement pour assurer l'animation de discussions entre les différents partenaires choisis dans le cadre de l'appel à proposition EUROPEAID/133-124/N/ACT/HT par la DUE, et ont ensuite également intégré le GRET et GOAL dans une deuxième phase de réflexion à l'automne 2014.

Ces discussions ont eu pour objectif de connaître les particularités des zones d'intervention, de connaître les difficultés rencontrées et les propositions envisagées par chacun pour harmoniser les solutions techniques et de faciliter les discussions avec la DINEPA. Il s'agissait également de répondre à la préoccupation d'uniformisation de la DINEPA face à la multiplication des solutions techniques, des démarches et des innovations dont la gestion communautaire et institutionnelle serait ensuite difficile à assurer. Aussi, SI s'est attachée à favoriser les échanges entre les partenaires de l'UE afin d'éviter que chaque acteur apporte une solution diamétralement différente aux mêmes problèmes, et de diffuser les préconisations de la DINEPA. De plus, forte de ces recommandations, SI a assuré le leadership d'une réflexion sur les choix techniques communs aux différents partenaires de l'UE qui ont été proposés et validés par la DINEPA. Ce travail a été salué par la DINEPA qui a pu améliorer sa connaissance et compréhension de la réponse EHA menée à Christ-Roi.

Dans une optique de cohérence du programme en lien avec l'évolution des enjeux urbains et de leurs compréhensions, SI s'est efforcé d'échanger régulièrement avec les différents partenaires du PARAQ. De plus, autant que possible, un responsable de SI a assisté aux colloques, ateliers, réunion de présentation, etc. organisés à Port-au-Prince par les institutions (CIAT, PNUD, CCO, etc.). En outre, SI a participé activement aux chantiers de communication et de capitalisation lancé par la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en Haïti.

Activité 5 - R1 Suivi et évaluation tout au long du projet

Différentes modalités d'évaluation ont été utilisées tout au long du projet. Tout au long du projet, les équipes de SI ont effectué un contrôle quotidien. En fonction des activités, différents outils étaient utilisées : visites de terrains, rencontres et discussions informelles avec la communauté, suivi et réunions hebdomadaires et mensuelles de chantiers, etc. Par ailleurs, plusieurs enquêtes ont été menées comme les enquêtes CAP pour mesurer l'appropriation des bonnes pratiques d'hygiène ou encore une enquête de satisfaction à la fin du projet.

Par ailleurs, plusieurs missions d'évaluation ponctuelles par des consultants externes, ont été réalisées. Hormis l'évaluation finale du projet (Annexe 4), tous les rapports d'évaluation ont été transmis à EUROPEAID à l'occasion de la soumission des rapports intermédiaires.

i) Première mission d'évaluation : URD –juin 2013

Comme convenu dans le cadre de la proposition de projet, le Groupe Urgence, Réhabilitation et Développement (URD) a été mandaté pour réaliser le suivi et l'évaluation du projet. Une première mission a eu lieu en juin 2013 et avait les objectifs suivants :

- Analyser le montage, les parties prenantes et les objectifs du projet et émettre des recommandations ;
- Analyser le cadre logique du projet et notamment ses indicateurs afin de créer une matrice de suivi des indicateurs de résultats et d'activités.

Les recommandations produites lors de cette évaluation ont été une des sources de la première modification du cadre logique.

ii) Deuxième mission d'évaluation : AGIR – août 2014 & URD –septembre 2014

Tout d'abord, en août 2014, un audit interne du projet a eu lieu par les services dédiés de SI (Direction AGIR). Ensuite, dans le cadre des réflexions menées par SI et ses partenaires logements, une deuxième mission menée par l'URD a eu lieu en septembre 2014 et avait pour objectif d'analyser au regard des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études spécifiques économiques et méthodologiques produites par le Consortium, leurs modalités de validation, leurs enjeux et leur adéquation au programme et au contexte ; et plus spécifiquement :

- Évaluer les prises de décisions et les processus issus des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études économiques et du logement ;
- Évaluer les mises en œuvre au regard de l'avancement des travaux en cours sur 3 opérations (Bas-Norguès, assainissement phase 1 et ravine).

iii) Evaluation à mi-parcours – PARAQ – janvier à février 2015

En raison de l'inadéquation des résultats du système d'évaluation itérative mis en œuvre par l'URD et des attentes et besoins du programme en la matière, le choix a été alors pris de mettre un terme au contrat liant SI à l'URD. Par ailleurs, il a été décidé que la troisième mission d'évaluation prévue dans le contrat serait remplacée par celle de mi-parcours du PARAQ⁸, menée entre janvier et février 2015 et dont l'objectif général était de tirer les enseignements essentiels afin d'améliorer la stratégie et la mise en œuvre du PARAQ ; et plus spécifiquement :

- évaluer l'état d'exécution du programme : indicateurs, délais, méthodologies, etc. ;
- donner des recommandations pour la mise à jour de la Convention de Financement ;
- donner des recommandations pour le suivi et monitoring du Programme ;
- l'éventuelle révision d'indicateurs, chronogramme, méthodologies, etc.

iv) Évaluation finale du projet : septembre – octobre 2017

Comme prévu et mentionné dans les RI n°3 et 4, un consultant externe a été engagé par SI du 26 septembre au 18 octobre 2017 afin de réaliser l'évaluation finale du projet, dont le rapport est joint en annexe 4. L'objectif général de cette évaluation était d'analyser la qualité du projet avec un accent fort sur la durabilité/connectivité de l'action et fournir des recommandations dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de ce type en contexte urbain, en utilisant les critères de l'OCDE/CAD.

v) Rapport mensuel d'avancement des activités – tout au long du projet

Tout au long du projet, SI a utilisé un outil d'assurance qualité adopté par l'ensemble des missions Solidarités International afin de suivre mensuellement les aspects quantitatifs et qualitatifs relatifs au projet : il s'agit de l'« Activity Progress Update » (APU). Cet outil basé permet de suivre la progression de l'atteinte des résultats, la planification des activités et l'apparition/la résolution des problèmes rencontrés.

Activité 6 - R1 Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier

⁸ Evaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Reconstruction et à l'Aménagement de Quartiers – Haïti, Février 2015, C. Laurent et G. Paul, Transtec, Union Européenne

Pour mener à bien cette activité, 111 personnes issues du quartier ont été consultées au cours de près de 20 ateliers de travail d'une demi-journée chacun (entre avril et juin 2013). Ces habitants référents ont été sélectionnés comme suit :

- Personnes ayant participées activement au diagnostic urbain réalisé à l'automne 2012 par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL (60 personnes) ;
- Deux membres par associations haïtiennes présentes dans le quartier et existantes depuis au moins 3 ans (40 personnes) ;
- Personnes influentes du quartier qui se sont montrées intéressées par le projet (11 personnes) ;

Au cours de ces ateliers, différents thème inhérents à l'aménagement du quartier ont été abordés. Des restitutions régulières de l'avancée du travail ont été faites auprès de la population mais également de la Mairie de Port-au-Prince, qui a assisté à de nombreuses reprises aux séances de travail avec la population. Une période de traitement des données, d'analyse, de rédaction et de rencontres techniques avec les autorités (MPaP, MTPTC, DINEPA, CIAT, notamment) s'est déroulée entre le mois de juillet et de septembre 2013. **A l'issue de cela, un schéma d'aménagement a été produit par la FAU (Annexe 2), en concertation avec la population, et reçu un avis positif par le CIAT le 20 septembre 2013 (R1-Indicateur 2). Néanmoins, ce plan d'aménagement n'a jamais eu la reconnaissance officielle qu'il devait avoir par décret municipal, et ce malgré des sollicitations directes de SI auprès de la municipalité, pour des raisons politiques (R1-Indicateur 3).**

Cette implication continue des autorités locales a permis que le schéma d'aménagement du quartier, ainsi que le plan d'assainissement (Annexe 5) soient validés par l'ensemble des institutions. Ainsi, 100% des documents stratégiques produits ont été validés (R1-Indicateur 1) par un comité technique (Annexe 6).

Essentiel pour une gestion durable et rationnelle du territoire, le schéma d'aménagement est pensé pour accompagner les institutions haïtiennes, les organisations internationales et les habitants de Christ-Roi dans leur travail de reconstruction. Ainsi, au-delà d'un outil technique, ce document est avant tout l'expression d'une vision consensuelle du quartier à court, moyen et long terme. Aussi, les données et ambitions du schéma d'aménagement ont été établies en lien étroit avec la population, selon les recommandations des institutions et sous la supervision d'un comité technique. Par ailleurs, l'ensemble des informations cartographiques a été géo référencé par le Système d'Information sur le

Logement et les Quartiers du Centre National de l'Information Géo-Spatiale (SILQ/CNGIS) à la demande de SI. Toutes ces informations sont désormais disponibles au CNGIS.

RESULTAT 2 - LES HABITANTS DU QUARTIER SE DEPLACENT PLUS FACILEMENT AU SEIN DU QUARTIER ET BENEFCIENT D'ESPACES PUBLICS AMENAGES

Le résultat 1 contribue largement à la réussite du résultat 2, particulièrement dans l'approche choisie, à destination de la population mais également des autorités, et du MTPTC. En effet, l'implication des autorités en tant que partie prenante au contrat entre SI et les firmes de construction a permis de renforcer la gouvernance et la gestion du territoire ; le tout en assurant une capacité d'exécution et l'application des décisions et autres réglementations. Toutefois, la complexité des imprévus et l'imbrication des responsabilités entre les acteurs décisionnels du projet ont rallongé le délai d'exécution de certaines activités. Du fait de ces retards, SI a dû s'adapter et aménager la mise en œuvre du projet pour tenir ses engagements vis-à-vis de l'UE, des partenaires, et des habitants de Christ-Roi.

Activité 1 - R2 Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas

La première année du projet (2013) a été consacrée à la réalisation des études techniques. Le modèle hydrologique a ainsi été identifié, pour évaluer le volume d'eau charrié par la ravine et délimiter les zones inondables. Les études géophysiques et géotechniques ont permis de caractériser la nature du sol. Ces deux études étaient des prérequis essentiels pour établir les plans et dimensionner l'ouvrage. Cette étape a été réalisée avec les équipes sur place, appuyées par une entreprise privée française sous forme de mécénat de compétence. Cette méthode a permis de renforcer les capacités des équipes locales tout en s'assurant d'une qualité et d'une sécurisation optimale. La définition du tracé et des possibilités techniques d'intervention ont été réalisées avec le MTPTC puis discutées avec les habitants référents et enfin validés par le MTPTC en avril 2014.

En plus du travail préparatoire d'ingénierie, une importante réflexion a été menée afin d'évaluer les stratégies possibles pour accompagner le relogement des ménages vivant dans la ravine, fortement exposés aux risques sanitaires et climatiques. En effet, certaines habitations empiétaient sur l'emprise de la ravine ; il a fallu étudier la qualité de l'habitant sur les berges, sous quel statut ces ménages occupaient les lieux et la nature des espaces fonciers. Par ailleurs, cette situation, illégale aux regard des lois et règlements régissant la gestion du foncier en Haïti, a nécessité un important travail de réflexion afin de minimiser l'impact de ces démolitions, dans le respect de la législation nationale et du budget alloué. Finalement, il a été décidé, après consultation avec la Mairie de Port-

au-Prince, le MTPTC, le Comité Permanent d'Acquisition Amiable (CPA), l'UE et SI d'adapter les mécanismes de dédommagement du CPA au programme car ces travaux ne se déroulent pas et ne peuvent pas se dérouler dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, les logements concernées faisant déjà partie du domaine public. Ainsi, au lieu de détruire, purement et simplement les habitations de la zone qui avaient réalisées sans autorisation de la Mairie, un compromis a été trouvé. En effet, suite à de nombreuses discussions avec la communauté, le MTPTC et la Mairie de Port au Prince, cette approche punitive n'était pas envisageable. Ainsi, Solidarités International a encouragé la Mairie à trouver une solution qui soit à la fois légale et qui ne pénalise pas les ménages vulnérables installés le long de la ravine. La possibilité proposée d'un commun accord était :

- D'identifier précisément les pans de maisons à libérer ;
- D'évaluer le montant qui serait versé en dédommagement à la famille dont la maison serait concernée ;
- Que la Mairie supervise la destruction de l'emprise par la famille et la constate ;
- Que la Mairie verse le dédommagement calculé à la famille.

Bien qu'initialement, la Mairie se fût engagée à verser ce dédommagement avec ses propres fonds, elle s'est ensuite rétractée. SI a donc proposé de prendre en charge le montant nécessaire qui a été versés à la Mairie afin qu'elle garde sa responsabilité directe vis-à-vis des bénéficiaires, avec l'appui d'un notaire. Cette approche a été validée dans l'avenant n°2 du présent contrat de subvention et a permis de procéder aux travaux de sécurisation avec le soutien et l'appui de la Mairie.

En parallèle, l'appel d'offre pour les travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine a été publié en août 2014 avec le concours du MTPTC, qui a également pris part à la décision finale et au choix de l'entreprise LUPP Haiti SA. Le contrat a été signé par les trois parties, et l'ordre de démarrage a été envoyé en décembre 2014 pour un démarrage en janvier 2015. Les travaux de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas, initialement prévue sur 8,5 mois, ont été très fortement perturbés par les retards pris dans la libération des emprises. Début juillet 2015, 6 mois après le démarrage seuls 20% sur les 70% théoriques des travaux avaient été réalisés. Ces retards ont été à l'origine d'un différend avec la firme de construction Lupp Haïti SA, différent qui a fait l'objet d'une résiliation du contrat à l'amiable et d'une « terminaison » anticipée du contrat d'avec Lupp Haïti SA qui a été prononcée en septembre 2015. Ces délais sont à l'origine de la demande d'extension de temps du projet pour la finalisation des travaux validée dans le cadre de la signature de l'avenant 3 du présent contrat de subvention, étendant la durée du projet à 39 mois.

Suite à cela, un nouvel appel d'offre pour la réalisation des travaux de la ravine a été publié en octobre 2015 et le processus s'est terminé fin janvier par la sélection de l'entreprise SECCA Ingénierie. Afin de finaliser les travaux, une nouvelle extension de temps était nécessaire et a abouti à la validation officielle de la demande d'avenant n°4 du présent contrat de subvention portant la durée du projet à 48 mois. Après un léger retard lié à la signature de l'autorisation de démarrage par le MTPTC, les travaux ont repris au début du mois de mai 2016 avec la signature du contrat entre SI, SECCA et le MTPTC. Ce contrat était subdivisé en plusieurs tranches fermes et conditionnelles de travaux aux différents endroits de la ravine.

Dans le cadre de l'avenant 4, un nouveau métrage des travaux de la ravine a dû être proposé, ne portant plus que sur 279 mètres linéaires au lieu des 514 initialement prévus. Ce nouveau métrage s'est basé sur les ressources disponibles à fin janvier 2016 et budgétisées jusqu'à la nouvelle date de fin du projet prévue au 31 décembre 2016. Toutefois, suite aux activités de curage de la ravine préalables à la réalisation des travaux, il est apparu évident à SI et à ses partenaires (Mairie et MTPTC), que la priorité pour la sécurisation de tous les logements bordant la ravine était de finaliser les travaux de cœur de ravine (radier en béton armé et parois en maçonnerie de roche). En effet, ces travaux devaient permettre d'isoler totalement les habitations riveraines des flux d'eau et de déchets de la ravine, sur l'ensemble des 514 mètres linéaires. Cette révision a entraîné la demande d'extension de la durée du projet à 56 mois, qui a été validée dans le cadre de l'avenant 5 du présent contrat de subvention.

Ainsi, Solidarités International a revu la priorisation des tranches du contrat avec l'Entreprise de construction SECCA en 5 tranches fermes et 8 tranches conditionnelles. Les tranches fermes correspondaient aux travaux relatifs au cœur de ravine, tandis que les tranches conditionnelles correspondaient aux travaux connexes et à la mise en place des passerelles et des garde-corps. Dans le cadre du contrat avec EUROPEAID, seules les tranches fermes étaient financées, et SI a activement cherché à sécuriser des fonds supplémentaires pour réaliser les tranches conditionnelles portant sur l'aménagement des corridors le long de la ravine. La réalisation de ces dernières tranches était donc conditionnée par la sécurisation de fonds additionnels dans le cadre et le temps de l'action, qui n'ont malheureusement pas abouti. Par ailleurs, au cours l'avancement des travaux, certaines difficultés techniques qui ne pouvaient pas avoir été relevées au métré initial, ont entraîné la révision des quantités de certaines tranches du contrat avec SECCA (validés dans le cadre d'avenants au contrat).

L'historique de ces travaux est repris dans la frise chronologique de l'annexe 7. Les travaux de sécurisation de la ravine se sont finalement terminés le 31 août 2017 (Annexe Photographique). Au final, ce sont les 514m de la ravine Nicolas qui ont été sécurisés, et 8 passerelles installées, permettant une amélioration notable de la circulation au sein du quartier. Au-delà de tous les impacts positifs attendus, la sécurisation de la ravine permet en cas de catastrophe naturelle semblable au tremblement de terre de 2010, un accès rapide et sûr au cœur du quartier⁹.

Cependant, concernant l'aménagement des couloirs bordant la ravine, qui devaient être réalisés tout du long, **seulement les 169 premiers mètres linéaires, en partant du pont Christ Roi, ont été partiellement réhabilités (remblayage et installations des garde-corps) (R2-Indicateur 1)**, d'un commun accord entre SI, le MTPTC, la Mairie et EUROPEAID. Cet ajustement, a été nécessaire pour permettre la sécurisation intégrale de la ravine, suivant les nombreux imprévus¹⁰ et retards¹¹ auxquels SI et ses partenaires ont dû faire face durant les 56 mois de mises en œuvre du projet. Preuve de la réussite de l'approche communautaire, à la suite de la communication officielle de SI concernant la non-réalisation des aménagements sur l'intégralité de la ravine, des riverains ont proposé de réaliser les travaux, voire ont eux-mêmes procédé à de petits aménagements devant leur foyer.

Enfin, en parallèle des différents travaux de sécurisation de la ravine, entre 2015 et 2017, 1 101 tonnes de déchets ont été collectées dans le quartier (R4-Indicateur 1).

Activité 2 - R2 Réhabilitation d'un axe majeur (rue Montplaisir)

Suite à des demandes répétées de la part de la population riveraine de la rue Montplaisir, une évaluation des besoins en électricité a été lancée dans la zone de Montplaisir. Cette évaluation a confirmé l'importance des besoins en termes d'éclairage public en plus des besoins de formaliser les connections au réseau EdH ; par conséquent, l'électrification de la zone a été décidé.

⁹ Cet accès physique a, semble t'il, cruellement manqué lors du tremblement de terre du 12 janvier 2010, les secours mettant plusieurs jours à atteindre le cœur le plus dense du quartier, au niveau, justement, de la ravine.

¹⁰ Principalement la terminaison anticipée du contrat avec LUPP Haiti SA. qui a grandement retardé les travaux d'aménagement, et nécessairement engendré des surcoûts à t0. En effet, le rapport d'évaluation finale met aussi en lumière cet aspect précis et revient son impact budgétaire, et opérationnel notamment concernant certains travaux qui auraient pu, en l'absence d'un tel blocage, être réalisés

¹¹ En lien notamment avec l'identification d'une solution acceptable pour la libération des emprises

Dans un souci de coordination, et de coopération avec l'entreprise EdH, SI s'est rapproché de cette dernière afin d'avoir connaissance des modalités et standards techniques prévalant en Haïti. Une réussite du projet aura été d'impliquer EdH dans le projet ; en effet, l'entreprise a appuyé :

- La réalisation d'études techniques (plans, dimensionnement, budgétisation) ;
- La tenue de réunions d'informations sur les démarches à entreprendre pour se brancher légalement sur le réseau EdH, et ;
- La création, en son sein, d'une cellule dédiée au traitement des demandes des ménages de Christ-Roi.

Les résultats présentés dans le RI n°3 de juin 2015, soit un an après sa réception par EdH (Annexe 8), sont très positifs : 96% des personnes interrogées considèrent que l'électrification a un impact positif dans le quartier. De plus cette activité, terminée au 30 mai 2014, a également eu le mérite d'initier un changement de comportement vis-à-vis de la fourniture d'électricité. A ce jour, comme le souligne l'évaluateur dans son rapport final d'évaluation (Annexe 4), les compteurs sont toujours en place mi-2017, les factures sont payées et le comité de gestion du réseau électrique de la rue Montplaisir est toujours actif. L'impact de cette activité est donc important, et a clairement répondu durablement à un besoin – qui par ailleurs est une des priorités du nouveau Gouvernement pour le développement du pays.

Activité 3 - R2 Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics

Cette activité a débuté avec le projet VIHDECH d'aménagement de corridor dans le cadre des initiatives communautaires et la réfection de corridor dans le cadre des travaux de drainage et d'assainissement semi-collectif. Ces travaux ont largement été réalisés en lien avec les opérations de constructions de logements neufs et de remembrements, réalisées par EdM¹². Ainsi, un espace non bâti a pu être aménagé au centre d'une opération d'agrandissement des logements en hauteur. Cet espace a immédiatement été identifié comme susceptible de faire l'objet d'un aménagement public de taille réduite.

¹² En effet, en cours de projet, la possibilité de réaliser une opération de remembrement urbain dans la zone du corridor Maxi a conduit EdM à proposer la construction de 2 maisons neuves en ossature bois, en remplacement de deux abris temporaires

L'équipe de mobilisation communautaire de SI a donc travaillé avec les riverains pour les mobiliser autour de ce projet et envisager sa réalisation. Un plan a été dessiné par l'équipe d'ingénieurs sur la base duquel le GRET a pu effectuer la mise en œuvre de l'aménagement de la Placette Maxi et d'un corridor d'accès qui débouche sur la voie principale. L'inauguration de la placette a eu lieu le 17 février 2017 (Annexe Photographique).

La Placette Maxi fait partie des espaces publics aménagés par ce projet, bien que non prévue dans le schéma d'aménagement. Pendant les trois mois de la construction, l'équipe ACO de SI a travaillé avec les riverains pour les impliquer dans l'aménagement de la placette et sa décoration. Aujourd'hui la placette est un lieu vivant, et les riverains se l'approprient positivement. Cependant, comme relevé par l'évaluateur dans le rapport d'évaluation finale (Annexe 4), les attentes de la population de Christ-Roi en matière d'espaces publics étaient sans doute trop importantes, ce qui explique le faible indicateur de satisfaction à leur sujet : seuls 37% des interrogés ont estimé que la *'qualité et/ou la quantité des espaces publics du quartier a été améliorée depuis le début'* du projet.

Dans le cadre de cette activité, un projet d'adressage des corridors de la zone de la ravine a été mis en œuvre en 2015, en commençant par plusieurs formations à la cartographie qui ont été dispensées afin de fournir aux habitants les éléments ou connaissances techniques nécessaires à la réalisation de la carte des corridors. Le projet d'adressage a été transmis à la Mairie de Port-au-Prince pour validation des noms choisis collectivement par les habitants lors des ateliers (Rues Désir, Espoir, Prestige, Brooklyn, etc.). Un document présentant le passé foncier et la vie communautaire de chaque corridor identifié dans le cadre de cette activité a été produit et validé par la municipalité. Ce projet s'est articulé autour de deux activités :

- A. Débat communautaire : C'est une discussion rassemblant les forces vives de la communauté les notables, les personnes les plus anciennes de chaque corridor, les propriétaires, les figures emblématiques (athlètes, musiciens, religieux,) qui participent de façon identitaire à la construction symbolique de ce quartier. Les discussions ont porté sur des thématiques liées à l'historique des corridors au niveau foncier et surtout des faits marquants l'évolution de ce quartier.
- B. Identification physique des corridors : Suite aux discussions, les personnes ont décidé de donner un nom à chaque corridor suivant l'histoire foncière de celle-ci et des faits qui ont marqués ce corridor.

L'inauguration du premier panneau a eu lieu début octobre 2015 en présence de la Mairie de Port-au-Prince (Annexe Photographique). Au total, 36 panneaux ont été installés dans le quartier fin

2015. A la fin du projet, les 5 panneaux restants ont été remis à la Déléguée de Ville de Christ Roi, en tant que représentante locale des collectivités territoriales (Certificat de donation, Annexe 9).

Activité 4 - R2 Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires

Un fonds de 30.000 euros a été mis à la disposition des associations locales du quartier. Ce fond pouvait être mobilisé par celles-ci lors des appels à projets lancés par SI.

Il était initialement prévu de s'appuyer sur les mécanismes du Fond d'Initiatives Locales Urbaines (FILU) mené par le GRET et financé par la Fondation de France. Le FILU présentait l'avantage de proposer un mécanisme de sélection des projets extérieur à Christ-Roi par la création d'une commission regroupant plusieurs types d'acteurs actifs à l'échelle de Port au Prince. Après un travail préparatoire approfondi, il a été décidé de ne pas utiliser ce mécanisme dont la nature n'était pas suffisamment adaptée au tissu associatif local de Christ-Roi fragile qui nécessitait un accompagnement plus approfondi. En effet, les associations locales de Christ-Roi ont dû être accompagnées par des formations en suivi et gestion de fonds supérieurs aux associations ciblées par le FILU.

SI a développé une méthodologie d'appui et de sélection des projets communautaires, inspirée d'une initiative similaire menée précédemment dans le même quartier de Christ-Roi. Ainsi, un programme de formations-actions a été mené auprès des organisations locales pendant deux mois afin de les aider à bâtir leurs projets. Vingt heures de formations théoriques ont été dispensées sur une durée de deux mois. À la fin de ce processus, un comité externe à SI a sélectionné les projets en fonction de critères préalablement établis. Un premier appel a été diffusé en novembre 2013. Neufs associations ont déposé un projet, cinq ont répondu aux clarifications demandées, et ont participé à des formations afin de les appuyer dans le montage de leur dossier de projet. Finalement en avril 2014, le comité de sélection des projets s'est réuni et a validé quatre projets :

- 1) un projet de réhabilitation de corridor, d'août à novembre 2014
- 2) un projet de construction d'un kiosque *dlo*¹³, de septembre à novembre 2014
- 3) deux projets « soft » de sensibilisation à l'environnement. Ces-derniers portaient essentiellement sur la gestion des déchets solides sous forme de regroupement avant

¹³ *Dlo* = de l'eau en créole haïtien

collecte par le SMCRS. Or, en l'absence de collaboration avec le SMCRS ces projets n'ont pas vu le jour.

Lors de la phase de mise en œuvre, SI a apporté un accompagnement plus technique auprès des associations récipiendaires des fonds pour le financement de projets communautaires. SI a eu aussi un rôle de facilitateur dans les discussions avec le SMCRS, mais également la Direction des Quartiers Défavorisés (DQD).

Activité 5 - R2 Aménagement de la zone de Bas-Norguès (voirie, pont et terrain multisport)

Le terrain de sport, qui avait été très largement impacté par le séisme de 2010 au point de le rendre inutilisable devait être réhabilité par SI en coordination avec GC. La répartition des tâches avec GC avait été effectuée, et le dossier d'appel d'offre rapidement constitué et publié fin 2013, en conformité avec les directives européennes, et en étroite collaboration avec le MTPTC. Cependant, en raison d'un litige foncier entre le propriétaire du terrain et la Mairie de Port-au-Prince – qui devait en recevoir la mise à disposition – et en l'absence d'accord entre les parties prenantes cette activité a dû être abandonnée (Avenant n°3). Ne pouvant intervenir sur l'ancien terrain de sport, un nouvel espace a été identifié dans la zone de Bas Norguès, qui à l'époque servait de dépotoir. L'identification de ces travaux a été faite en collaboration avec le MTPTC et comprennent :

- La reprise complète du pont enjambant la ravine ;
- Le traitement de 70ml de voiries à l'époque impraticables et qui ont permis de désenclaver la zone de Norguès ;
- L'aménagement de l'espace public (terrain de sport).

Moins d'un an après le lancement du projet, l'ensemble des plans, du dimensionnement et du chiffrage du pont et de la voirie étaient terminés. Le dossier d'appel d'offres en cohérence avec les directives européennes a été diffusé en février 2014 et les propositions techniques et financières ont été communiquées fin mars 2014.

Cette activité est une réussite, par l'implication des autorités et de la population dans la conception des travaux. En effet, identifié comme prioritaire par la population et les autorités dans le schéma d'aménagement, cet espace a fait l'objet d'un important travail de concertation communautaire afin de définir les priorisations d'intervention (dalot, route et espace loisir) et leurs modalités. Comme pour l'aménagement de la ravine, le MTPTC a joué un rôle de maître d'œuvre, et l'ensemble des

travaux se sont fait sous sa supervision jusqu'à la réception des travaux. La Mairie de Port-au-Prince a quant à elle autorisé les travaux et pris en charge la libération d'espace (collecte des déchets) et accompagné les réclamations de certains propriétaires. Par ailleurs, aux vues de l'implication du gouvernement (MTPTC et Mairie), en parallèle de la participation de la communauté, cette activité est une réussite en matière de responsabilisation de la gestion du territoire, de collaboration institutionnelle, et de renforcement de la gouvernance au niveau local. À titre d'exemple, et par opposition avec l'activité prévue initialement¹⁴, l'implication de la Mairie a permis de régler les réclamations et d'éviter des litiges fonciers insolubles aboutissant, *in fine*, à l'abandon de l'activité.

Les travaux finalisés, l'inauguration du stade a eu lieu en novembre 2014, en présence de la Mairie de Port-au-Prince, du MTPTC, de l'UCLBP et de l'UE (Annexe Photographique). L'espace est propice à l'organisation d'évènement, tel que, depuis la dernière période de rapportage :

- en décembre 2016, où le projet a appuyé l'Organisation Socioculturelle de Christ-Roi (OSCUC), pour l'organisation d'un championnat de football de Noël ;
- le 18 mai 2016, dans le cadre de la fête nationale du drapeau, où le projet a encore une fois appuyé l'OSCUC, pour l'organisation d'activités d'animation ;

La réhabilitation de la zone de Bas Norguès a permis la mise en place d'un terrain de sport mais surtout la réhabilitation de la route longeant celui-ci. La réhabilitation de cet axe auparavant presque infranchissable dans le sens de la montée a créé une alternative intéressante pour les automobilistes. Le terrain de sport quant à lui, trois ans après sa construction, est utilisé quotidiennement pour des parties de football ou de baskets, grâce notamment à la gratuité du site. De plus, l'espace est tenu propre et en bon état, preuve de l'appropriation par la population et du travail régulier du comité de gestion de l'espace (Annexe Photographique).

D'après l'enquête de satisfaction réalisée en fin de projet (Annexe 10), 71% des habitants de la zone estiment que ce projet est celui qui les a le plus marqué dans l'intervention de SI. Il a le triple avantage d'avoir : 1) assaini les conditions de vie des riverains par la suppression de l'ancien dépotoir ; 2) amélioré la mobilité des habitants et usagers de la route ; 3) redynamisé le tissu social qui bénéficie d'un espace de jeu public propre, gratuit et accessible pour tous.

¹⁴ Activité 5 - R2 Aménagement de la zone de Bas-Norguès (voirie, pont et terrain multisport)

Ainsi, Sur les 10 espaces à requalifier identifiés dans le plan d'aménagement comme prioritaires et structurants¹⁵, le projet a pu intervenir sur 2 rues : la Rue Montplaisir (électrification, PV de réception en Annexe 8) et la Rue Norguès, soit 20% (OS1-Indicateur 1). De plus, sur les 5 zones de dépôt sauvage identifiés comme des espaces publiques à aménager et recensés dans le même plan¹⁶, le terrain de sport de Bas Norguès a été aménagé dans le cadre du projet, soit 20% (R2-Indicateur 2 et R4-Indicateur 2). De plus 188 mètres linéaires de canaux de drainage ont été réhabilités ou construits dans le cadre de ces travaux (R4-Indicateur 4, partiel).

¹⁵ Rue Acacia, Rue Montplaisir, Rue Norguès, Rue Lamartine, Rue Mayard, Rue Christ-Roi, Ruelle Moïse, 1ère ruelle Nazon, Impasse Sylva, Pont Norguès

¹⁶ 1ère ruelle Nazon – Terrain de sport, 1ère ruelle Nazon – Espace public, Bas Norguès – Terrain de sport, Pont Christ-Roi – Espace public, Pont Martin Luther King – Espace public

RESULTAT 3 - LES MENAGES ACCOMPAGNES DANS LEURS DYNAMIQUES DE RECONSTRUCTION VIVENT DANS DES LOGEMENTS PLUS SURS ET DECENTS

N.B. : Les activités de ce résultat ont pris fin en 2016.

L'ensemble de ce résultat a été impacté par le changement de partenaire au niveau du consortium, entériné par l'avenant n°1 du présent contrat de subvention. En effet, suite à cette modification, la FAU s'est retiré et EDM et le GRET ont repris la main sur le volet dit « logement ». Par ailleurs, suivant le changement de stratégie, après recommandations du MTPTC (conduisant à l'avenant n°2), les interrelations entre le volet assainissement et logement, et les retards subis sur le premier volet ont nécessairement causé des retards et blocages sur le second.

Entre juin et septembre 2014, SI avait proposé de concentrer les actions sur les bénéficiaires potentiels pouvant à la fois bénéficier du renforcement sismique ou d'une reconstruction et être raccordés à un réseau d'assainissement collectif. Sur ces critères, un travail d'identification a été réalisé par SI (sur le volet EHA), Build Change, GRET et EDM (sur le volet logement). Il s'agissait de mettre en place une action intégrée entre le volet EHA et le volet logement pour augmenter l'impact de l'action. Par ailleurs, le GRET a poursuivi l'identification des zones de remembrement potentiel qui était le principal critère retenu pour la sélection de dossiers de reconstruction. Il avait été convenu que les partenaires intervenants dans le volet Logement n'attendent pas le démarrage des travaux de la ravine.

Or, en janvier 2015, suite aux demandes du MTPTC, il a été décidé de prendre en compte l'étude des maisons impactées par les travaux de la ravine pour pouvoir éventuellement les intégrer dans ce programme. Plusieurs discussions ont eu lieu pour adapter la stratégie du volet logement avec SI. La nouvelle stratégie du consortium a modifié la sélection des bénéficiaires en ce que les dossiers devaient satisfaire deux critères. Le premier était relatif à la faisabilité technique et administrative des renforcements envisagés. Le second nécessitait soit la faisabilité concernant les solutions d'assainissement, soit que la reconstruction assistée bénéficie à une structure impactée par les travaux de la ravine ou les remembrements. Cette stratégie fut présentée dans l'avenant n°2 déposé à l'Union européenne qui a été signé fin mars 2015 et qui impliquait de prolonger les durées d'interventions des différents partenaires et prestataires du volet logement jusqu'à septembre 2015.

Activité 1 - R3 Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées

i) Recensement de l'état des bâtiments du quartier cible

En juin 2014, la première activité a été le recensement de l'état du logement du quartier cible. Ce recensement a été effectué dans une bande comprise dans les 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la ravine Nicolas. Ce recensement a consisté en la soumission aux habitants d'un questionnaire, en vue d'obtenir les renseignements nécessaires sur l'état de leur logement pour la mise au point d'une stratégie et la sélection des bénéficiaires potentiels du projet.

Cette activité, réalisée par 2 ingénieurs de BC et un ingénieur d'EDM, et a obtenu les résultats suivants : sur les 487 bâtiments¹⁷ recensés au total, seuls 156 bâtiments étaient susceptibles de pouvoir être renforcés et représentaient 267 ménages, soit une moyenne de 1.7 ménage par bâtiment. Parmi eux, 19 bâtiments ont été identifiés comme pouvant éventuellement accueillir un étage supplémentaire (rehaussement). Ce travail de recensement étant une première approche, la confirmation de la faisabilité technique du renforcement sismique n'a été possible que par la suite au travers des études techniques.

ii) Pré-sélection des bâtiments susceptibles d'être renforcés

Pour la pré-sélection des bâtiments, plusieurs critères de sélection ont été utilisés :

- avec le critère « assainissement collectif possible » : 75 bâtiments ont été identifiés comme susceptibles d'être renforcés et de recevoir une solution d'assainissement.
- avec le critère « impacté par les travaux de la ravine » : pour des raisons de calendrier, démarches administratives auprès des autorités et limites de l'enveloppe budgétaire, la décision d'abandonner cette possibilité a été prise en juin 2015.
- avec le critère « travaux d'assainissement déjà réalisés par Solidarités international » : il a été décidé d'étudier la faisabilité de renforcer des logements en dehors de la zone initiale du projet (bande des 30m de part et d'autre de l'axe de la ravine) et de s'intéresser à des logements qui avaient déjà bénéficié d'une solution d'assainissement par SI lors d'une phase

¹⁷ Différence entre un bâtiment et une unité de logement : un bâtiment peut comporter plusieurs unités de logement, c'est à dire plusieurs logements indépendants habités par des familles différentes. Le nombre d'unités de logement par bâtiment est défini par les équipes de recensement et vérifié par l'équipe technique EDM lors du processus administratif. Un justificatif du nombre d'unités de logement par bâtiment est joint au dossier technique, justifiant ainsi du montant de la subvention attribuable au bâtiment.

précédente de travaux. Un nouveau recensement a donc été effectué sur les bâtiments concernés, comptabilisant 16 nouveaux bâtiments recensés.

Finalement, 91 bâtiments ont été identifiés comme techniquement « renforçables » et répondant à la stratégie du volet logement finale.

iii) Priorisation par zone de remembrement

Afin de faciliter les opérations de remembrement urbain, EDM et BC ont choisi de hiérarchiser la réalisation des études techniques par zone de remembrement potentielle. Ainsi, les travaux de renforcement ont pu être conduits simultanément dans les zones concernées, facilitant le suivi des chantiers et favorisant la création future de « micro-quartiers » plus sûrs et mieux conçus.

iv) Réalisation des études techniques – renforcement

Parmi les bâtiments recensés susceptibles d'être renforcés, BC et EDM ont sélectionné 84 bâtiments sur la base des critères suivants :

- construit en maçonnerie et nombre de niveaux inférieur ou égal à 2 ;
- le renforcement ne doit pas s'assimiler à une reconstruction ;
- le renforcement d'un bâtiment doit avoir un effet limité sur les bâtiments environnants ;
- les bâtiments environnants doivent avoir un effet limité sur les bâtiments renforcés ;
- le propriétaire doit être connu et joignable.

Ce dernier critère est le fondement de l'auto-construction assistée ou construction « guidée par les propriétaires », qui participent à la conception, la réalisation et au financement de leur renforcement sismique. En outre, le propriétaire doit être volontaire pour participer aux travaux en tant qu'auto-constructeur et il doit accepter la supervision par les équipes techniques de BC, afin de garantir la qualité de l'activité et une certaine uniformisation.

v) Réalisation des études techniques - construction de logements neufs en ossature bois

Au cours du recensement, BC spécifiait si les bâtiments diagnostiqués « renforçables » pouvaient *a priori* accueillir un étage supplémentaire en bois, à partir des critères suivants :

- le bâtiment doit être d'un seul niveau ;
- le bâtiment possède déjà d'un escalier pour accéder à l'étage, ou le terrain est suffisamment spacieux pour envisager la construction d'un escalier neuf ;
- la surface aménageable doit faire au moins 20m².

À partir de la liste de bâtiments transmise par BC, l'équipe technique d'EDM a étudié la faisabilité architecturale et technique de réalisation d'un rehaussement en ossature bois.

vi) Réalisation des études techniques - construction de logement neuf en maçonnerie chaînée

Le GRET a proposé une première sélection de bénéficiaires potentiels dont la maison a été détruite ou fortement endommagée par le séisme et jugée « non renforçable ». En plus des critères techniques vus précédemment, le chantier doit offrir un potentiel d'aménagement de l'espace public¹⁸. De plus, au travers du remembrement du bâti et/ou la création de murs mitoyens, le « gros-œuvre fermé » du projet doit être finançable entièrement dans le temps d'exécution du projet, c'est-à-dire que le coût de la construction envisagée ne doit pas dépasser la somme de la subvention disponible et des éventuels apports propres des maîtres d'ouvrage, dont ils doivent prouver l'existence. Ce projet peut cependant constituer un noyau de base, c'est-à-dire une première partie d'une construction plus vaste, destinée à être agrandie par la suite, hors du cadre du projet.

Les partenaires ont systématiquement sollicité le MTPTC pour la validation technique des dossiers traités, que ce soit pour les renforcements, les constructions en maçonnerie chaînée ou les constructions en ossature bois. Ainsi, 100% des logements réalisés ou réparés dans le cadre du projet ont respectés les prescriptions techniques du MTPTC (R3-Indicateur 2 et Annexe 11).

Activité 2 - R3 Auto-reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges

i) Processus « auto-construction assistée » pour les logements à renforcer

Au regard du dossier technique transmis par BC, l'agent administratif d'EdM évalue la faisabilité financière du projet en fonction du montant moyen des subventions pouvant être accordées ; à savoir : 2 500 USD par unité de logement renforcée, 4 500 USD par unité de logement construite en rehaussement, 7 700 USD par unité de logement neuve construite. Dans certains cas, la capacité du propriétaire à participer au financement des travaux (donnée collectée lors du recensement) a pu permettre de valider un dossier dont le coût dépassait le montant de subvention.

¹⁸ Tels que : création de nouvelles connexions piétonnes, élargissement de corridors, création de placettes

Après la validation du dossier sur des critères financiers, une première rencontre avec les propriétaires des maisons sélectionnées pour être renforcées a été réalisée par l'équipe de BC. Cette rencontre comportait plusieurs étapes :

- Présentation de la démarche globale du projet et de la stratégie du volet logement
- Présentation du projet spécifique de la maison concernée
- Échanges et évaluation de la motivation du propriétaire
- Évaluations des possibilités de financement du propriétaire
- En cas de demande de modification des plans : évaluation rapide des possibilités de modifications (technique et budget) par l'ingénieur présent
- Si le projet est validé, explication des étapes à venir et des documents à fournir par le propriétaire
- Le propriétaire est invité à participer à une session de formation technique (obligatoire)

Ensuite, le dossier technique était transmis par BC à EdM afin de constituer le dossier administratif et de contractualiser avec le propriétaire. Enfin, lorsque le dossier administratif était complet, la première tranche de décaissement était effectuée et le chantier pouvait commencer.

Les étapes du chantier étaient les suivantes :

- Remise au propriétaire d'une fiche de réquisition des matériaux nécessaires par un ingénieur de BC
- Après achat des matériaux, vérification par un ingénieur BC et démarrage des travaux
- Pendant la réalisation des travaux, un ingénieur BC vérifiait régulièrement la bonne mise en œuvre. En cas de malfaçons, une notification est réalisée et une rencontre entre le propriétaire et l'artisan est réalisée afin de reprendre les travaux
- À la fin de chaque tranche de travaux, BC envoyait une notification de validation de la tranche à EDM afin de solliciter le décaissement de la tranche suivante
- À la fin de chaque tranche, l'agent administratif EDM collecte les factures d'achat de matériaux et de paiement de main d'œuvre auprès du propriétaire, et vérifiait la cohérence des montants avec le plan de financement. Après validation de cette étape, le décaissement suivant est effectué.
- À la fin des travaux, BC transmettait un PV de réception des travaux à EDM afin de clôturer le chantier et de déclencher le paiement de la dernière tranche (montant destiné à l'artisan).
- Une fois le dernier décaissement transmis à l'artisan, le dossier était clôturé.

29 dossiers de renforcement respectant les normes parasismiques et para cycloniques ont été conduits jusqu'à l'achèvement du chantier dans le respect des normes de construction, comptabilisant **52 unités de logements** (Annexe Photographique).

ii) Processus d'« auto-construction assistée » pour les logements neufs en ossature bois

Dans ce cas de figure, le processus et les étapes de mise œuvre ont été les mêmes que pour les logements à renforcer en auto-construction. Au total, **8 unités de logement** ont été réalisées en ossature bois.

iii) Les chantiers avec démarrage sur fonds propres

Le choix de financer des chantiers dont les maîtres d'ouvrage ont la capacité de construire en partie sur fonds propres avait pour ambition de tester le dispositif d'accompagnement à la reconstruction sous cette forme d'une part ; de permettre d'accompagner rapidement des chantiers d'autre part. Une autre ambition était de tester la capacité des ménages de Christ-Roi à investir dans la construction de leur logement et, par conséquent à permettre de toucher plus de bénéficiaires avec un coût moindre pour le projet.

Deux chantiers ont ainsi été ajoutés aux 6 chantiers réalisés sous la forme de remembrement entre le mois de janvier et le mois d'avril 2016. L'identification des bénéficiaires a été réalisée par l'équipe de mobilisation communautaire de SI qui a également assuré le repérage des chantiers en cours dans une zone restreinte et la distribution des dossiers de demande d'appui. Les plans et le suivi de ces chantiers ont été entièrement réalisés par le GRET.

Ces chantiers sont aujourd'hui entièrement achevés et comme pour l'accompagnement des projets de remembrement, les bénéficiaires ont fait preuve d'initiative en ce qui concerne la réalisation des plans prévus (notamment en prévoyant un ajout d'étage ultérieur que le plan fourni n'avait pas pris en compte).

Activité 3 - R3 Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux

La construction du centre de formation a pris fin en septembre 2014 et est composé de deux espaces distincts : une salle couverte dédiée à la formation théorique et un espace en plein air où se trouvent les différentes stations pour la formation pratique. Ce nouveau centre de formation permet désormais la réalisation de formation basée sur le format chantier/école. Les premières formations ont eu lieu en septembre 2014. Les maçons de Christ-Roi ont été informés de la possibilité de suivre la formation en maçonnerie chaînée et techniques de renforcement de BC grâce au travail de mobilisation communautaire réalisé par SI. BC a pu ainsi sélectionner 68 maçons éligibles à la formation, en fonction de leurs compétences et de leurs motivations. **Parmi ces 68 maçons qui ont suivi la formation, 54 ont été certifiés, soit 79% (R3-Indicateur 1).**

En l'absence d'un centre de formation à la construction ossature bois, EdM a choisi de réaliser des formations sur les chantiers de construction directement. Pour cela, avec l'appui des mobilisateurs communautaires de SI, EdM a fait passer des tests de recrutement aux artisans maçons et charpentiers du quartier. En effet, la formation s'adresse uniquement aux personnes ayant déjà des compétences en construction. Sur les 10 personnes qui se sont présentées au test de recrutement, seulement 6 postulants ont été identifiés comme aptes à recevoir la formation, et ont été répartis sur les différents chantiers de construction en ossature bois prévus dans le quartier. Les contremaîtres de chaque chantier de construction en ossature bois étaient des membres de l'association ATPROCUM (association professionnelle soutenue par EdM) qui sont expérimentés en construction bois et sont donc capables de transférer leurs compétences aux apprenants.

Activité 4 - R3 Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique

Les propriétaires de tous les chantiers réalisés dans le cadre du projet ont reçu une formation technique sur les bonnes pratiques de construction (soit en maçonnerie chaînée, soit en ossature bois). Ces formations ont permis de leur donner des outils pour mieux détecter les malfaçons sur les chantiers et ainsi pour qu'ils soient partie prenante dans l'amélioration de la qualité des constructions.

Plusieurs activités de sensibilisation aux bonnes pratiques de construction ont été réalisées dans le quartier, à l'intention d'un large public : pendant la cérémonie de certification des contremaîtres

formés par BC en août 2015 puis dans le cadre d'une activité dans une école sensibilisant près de 200 jeunes sur les catastrophes naturelles et mettant en évidence les matériaux de construction de qualité, en décembre 2015. Les réunions communautaires mensuelles, organisées par SI, ont également été l'occasion de discuter avec les habitants du quartier les règles de construction et les principes de l'auto-construction assistée.

Activité 5 - R3 Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant

La construction de logements neufs (en rehaussement ou en remplacement d'un abri temporaire) devait permettre de tester un mode de financement innovant alliant subvention, apport du propriétaire et crédit logement.

Pour cela, EdM a travaillé avec *Palmis Mikwofynans Sosyal* sur la mise en place d'une politique de crédit nommé « *Crédit Kay Pi Bel* ». Ce crédit avait pour objectif de venir compléter la subvention et l'apport du propriétaire afin de pouvoir réaliser des finitions ou mettre en place des équipements (sanitaires, panneaux solaires, récupération d'eau de pluie, etc.).

L'offre de crédit *Kay Pi Bel* a été présentée aux propriétaires sélectionnés pour la construction de logements en ossature bois (8 propriétaires en tout), mais aucun d'entre eux n'a poursuivi les démarches au-delà de la première rencontre, et ce pour différentes raisons :

- Pas de capacités de remboursement ;
- Pas d'intérêt pour agrandir son logement ;
- Priorité donnée à son activité professionnelle (recherche de crédit dans ce sens) ;
- Montant de crédit insuffisant pour construire une nouvelle pièce complète, donc pas d'intérêt pour faire seulement les finitions.

De manière générale, les propriétaires semblaient intéressés par un produit de crédit logement dès lors que celui-ci leur permet d'agrandir le logement, et ainsi de louer une pièce. Or, le montant proposé par le crédit « *Kay Pi Bel* » est insuffisant pour cela. En effet, après achèvement des travaux, plusieurs propriétaires ayant refusé le crédit logement ont commencé à construire des extensions de leurs logements, par leurs propres moyens.

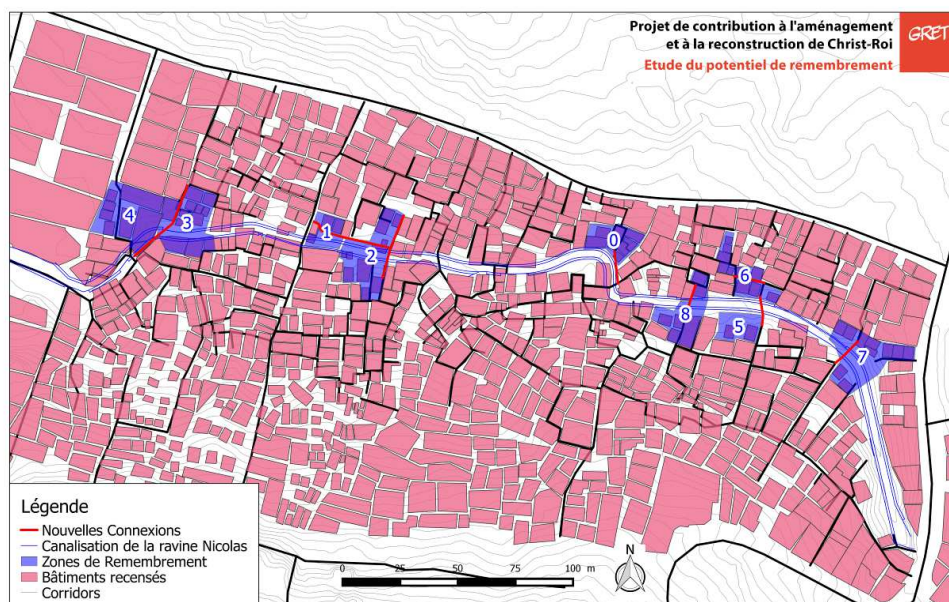
Activité 6 - R3 À l'occasion des reconstructions, mise en place de petits remembrements urbains

L'étude de remembrement vise à concevoir le réagencement du positionnement de certains bâtiments temporaires (shelters, abris en tôle, etc.) à des fins d'optimisation de l'espace et d'amélioration de l'espace public, tirant profit des dégâts engendrés par le séisme (shelters) ou de la typologie de l'habitat (maisons en tôle) à des fins d'aménagement.

Pour cela, le GRET a d'abord recueilli les différentes données nécessaires à l'étude de remembrement et initié la réalisation d'un système d'information géographique sur le logiciel libre QGIS. Cela a fourni une première base de travail pour une spatialisation de l'enquête de recensement réalisée par BC. Sur base des résultats de l'enquête, le GRET a catégorisé les habitations en fonction de leur potentiel de remembrement, puis les a représentées par SIG.

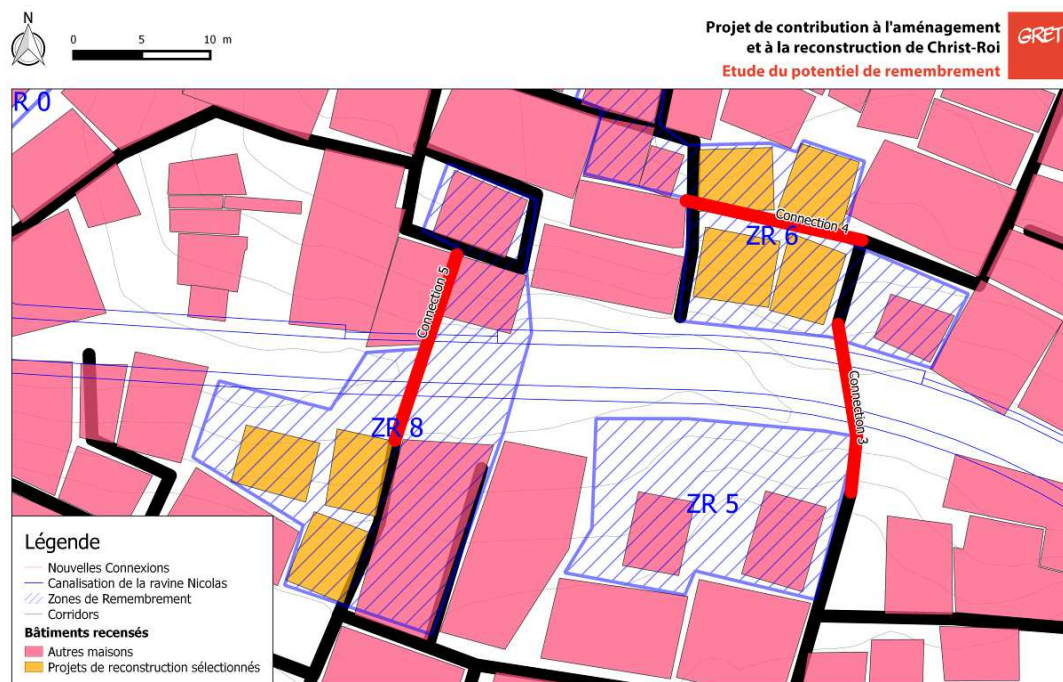
La superposition de ces données sur l'environnement bâti et du schéma d'aménagement (entre temps également géo-référencé) a permis de mettre en évidence les zones offrant le plus de potentiel pour des opérations de remembrement. Sur base de l'image aérienne prise par drone (OIM), la représentation du bâti a ensuite été affinée et corrigée, afin de mieux comprendre l'agencement des bâtiments et d'en déduire leur potentiel réel de remembrement.

Sur cette base, un ensemble de zones de remembrement a été proposé aux différents partenaires du consortium et numérotées (cf. carte ci-dessous).



Un critère de sélection additionnel pour les habitations à reconstruire a été le potentiel de l'habitation à être raccordée à un système d'assainissement collectif, évalué par l'équipe technique

de SI, ainsi que les besoins d'aménagement de la ravine Nicolas, qui prévoyait plusieurs passerelles piétonnes mais qui devaient encore être positionnées d'une manière stratégique en fonction des opportunités et de l'acceptation des riverains. Après superposition du plan d'exécution d'aménagement de la ravine et du potentiel d'assainissement pour les maisons, trois groupes de maisons prioritaires ont été identifiés en bordure de ravine et d'espace public (n°6, 7 et 8 sur la carte ci-dessus).



Les propriétaires des maisons appartenant à ces trois groupes ont été contactés par le GRET afin de discuter avec eux de la faisabilité de certaines propositions d'aménagement et de remembrement de leur espace. Il a été discuté d'une part, de leur acceptation de ces propositions et d'autre part de leur légitimité à prendre ces décisions, en fonction de leur statut d'occupation, tant du bâti que du foncier (propriétaires, locataires, fermiers, occupants à titres gratuits, etc.). Au final, deux des trois groupes de maisons (n°6 et 8) ont été favorables aux propositions de réaménagement et aux nouvelles connexions piétonnes proposées (connexions 3, 4 et 5 sur la carte ci-dessus), tandis que le troisième (n°7) s'y est opposé, ne souhaitant pas créer de passage entre les deux rives de la ravine à proximité de son espace, ni de flux de piétons dans les corridors dont il jouit aujourd'hui à titre presque privé, ceux-ci étant actuellement des impasses.

Les deux groupes favorables ont donc été sélectionnés, et il leur a été demandé de remplir un formulaire de candidature et de déposer leurs pièces foncières. Après écoute de leurs attentes en matière de conception de leur habitation, et présentation de l'intérêt que peut représenter l'habitat groupé et les murs mitoyens, une proposition d'avant-projet leur a été faite, au travers d'une esquisse en trois dimensions et de plans de distribution (figure ci-dessous). Ces plans ont été validés par les propriétaires puis transmis à SI pour qu'ils finalisent la conception du plan d'assainissement.



L'ensemble des dossiers de 7 maisons (un groupe de quatre, un groupe de trois) a été ainsi finalisé et transmis à BC pour la conception des plans de détail des habitations. Suite à la conception, le chantier des 7 maisons a fait l'objet d'une contractualisation avec les maîtres d'ouvrage concernés. La phase de contractualisation et la phase de mise en œuvre a occupé la période entre mars 2015 et janvier 2016.

Le groupement de 3 maisons a pu être réalisé selon les plans prévus. Le projet devait prévoir une solution collective d'assainissement qui se raccrochait à un groupe de maisons situé de l'autre côté de la ravine. Seul le raccordement au réseau d'assainissement n'a pas pu être réalisé pour des raisons techniques. Cela a compromis la solution d'assainissement prévue pour ce groupe de remembrement. En l'absence de cette possibilité de raccordement, les maisons reconstruites ont néanmoins la capacité d'utiliser une solution de latrine qui existait préalablement au projet.

Le groupement de 4 maisons, quant à lui, a rencontré quelques difficultés mineures de mise en œuvre par rapport au plan. Une des maisons concernées n'a pas pu faire l'objet de reconstruction en raison de l'opposition du propriétaire de la parcelle à construire sur celle-ci à la place du shelter qui l'occupe actuellement. De ce fait, le groupement de 4 maisons a été réduit à un groupement de 3 maisons. Autre modification par rapport au plan initial, les toitures en béton initialement prévues ont été modifiées par l'un des ménages bénéficiaires au profit de la tôle¹⁹. Cette modification a compromis la réalisation d'un escalier partagé entre les deux ménages et les possibilités d'extensions en hauteur pour la maison concernée. L'aménagement prévu des corridors a également dû être ajourné durant le temps de négociation avec le propriétaire concerné, le corridor prévu devant en effet emprunter l'espace libéré par la suppression du shelter. Cette réalisation a donc été abandonnée.

¹⁹ Plusieurs raisons peuvent être avancées : (1) le ménage ne souhaitait pas partager un espace avec le ménage voisin et/ou craignait que la toiture soit 'envahie'. (2) Préférence pour la tôle, qui a un caractère moins anxiogène suite au tremblement de terre. (3) Choix financier, pour privilégier un autre aspect de la construction.

RESULTAT 4 - LES HABITANTS DU QUARTIER VIVENT DANS UN QUARTIER PLUS SALUBRE***Activité 1 - R4 Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi***

Pour appuyer les réflexions de la DINEPA dans leur recherche de stratégie d'intervention adaptée aux quartiers informels, l'écriture d'un schéma d'assainissement a été décidée. Ce schéma d'assainissement permet à la commune de Port-au-Prince de disposer d'un outil de référence unique qui préconise les solutions techniques pour chaque zone du quartier en fonction de ses particularités sociales, physiques et structurelles.

Lors de la consultation publique de juillet 2013, la population et les institutions ont choisi l'assainissement (solide et liquide) comme axe de développement prioritaire pour le quartier de Christ-Roi. Ainsi, la ravine Nicolas, qui traverse le quartier et qui concentre ces problématiques, a été retenue comme axe d'intervention. Une bande de 30 mètres de part et d'autre de l'axe de la ravine a été retenue pour les évaluations permettant de déterminer les interventions :

- Évaluation sismique pour déterminer les potentiels de renforcement /reconstruction /extension sur les logements ;
- Évaluation assainissement sur les potentiels de réalisation d'AIR²⁰ (solution privilégiée au maximum) ;
- Évaluation technique (pente, etc.) ;
- Évaluation sociale (présence de comité, potentiel de cristallisation autour d'un leader reconnu pour création d'un nouveau comité, etc.).

Une fois finalisé, ce plan d'assainissement (Annexe 5) a été partagé largement, notamment auprès des autorités. Par ailleurs, tous les bénéficiaires d'un ouvrage d'assainissement ont reçu un exemplaire du document en plus de séances de formations et d'informations pour développer une meilleure connaissance de la réponse apportée.

²⁰ A.I.R. Assainissement Individuel Regroupé. Désignation officielle des réseaux semi-collectifs ou multifamiliaux par la DINEPA. Plus de détails dans le chapitre Résultat 4 – Activité 2.

Activité 2 - R4 Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales

Le schéma d'assainissement a posé un cadre et une planification aux activités mises en œuvre par la suite. Les zones d'intervention ont ainsi été identifiées en fonction des solutions techniques préconisées. Le zonage « assainissement » encourage des solutions avec traitement complet (collecte des eaux usées et traitement). Ces solutions sont pensées de manière à pouvoir être reprises dans un réseau plus étendu. Ainsi les solutions d'assainissement non collectif et des solutions semi-collectives sont donc encouragées afin de doter Christ-Roi d'un assainissement moderne dans l'attente, à long terme, d'une éventuelle mise au « tout à l'égout ». Cette méthodologie et ces choix techniques s'inscrivent et nourrissent la volonté des pouvoirs publics en matière d'assainissement qui souhaite le lancement de l'assainissement collectif au niveau de certaines villes intermédiaires et pour les nouveaux plans de développement ou d'urbanisation.

De plus, afin d'être en cohérence avec les recommandations de la DINEPA, visant à responsabiliser et surtout autonomiser au maximum la gestion de l'assainissement par les ménages, il a été décidé d'appuyer les ménages à l'auto-construction de solutions d'assainissement tel que préconisé par l'UCLBP²¹. La méthodologie consiste à subventionner les ménages, ou les regroupements de ménages, pour qu'ils construisent eux-mêmes leur propre solution d'assainissement. En dehors de l'appui financier apporté, SI réalise la faisabilité technique des ouvrages (études du sol, plan masse, plan des réseaux, etc.) et le chiffrage. La réalisation de l'ouvrage est ensuite confiée au ménage qui est responsable de l'approvisionnement du chantier, de l'embauche de la main d'œuvre et du suivi de chantier. Les équipes de SI sont en charge de la vérification et validation de la qualité des matériaux, des compétences de la main d'œuvre et de la bonne réalisation des ouvrages. Les travaux sont divisés en étapes et chaque étape fait l'objet d'un contrôle qualité réalisé par des techniciens de SI. La validation de ces points d'étapes conditionne le déblocage de la tranche de paiement suivante.

Toujours pour être en accord avec les recommandations et la politique nationale de la DINEPA en matière d'assainissement, il a été décidé de laisser à la charge des ménages les travaux de plomberie internes aux logements (canalisation d'évacuation, installation de toilettes). En effet, si la politique nationale en matière d'assainissement était encore en cours de réalisation, la DINEPA a clairement exprimé l'interdiction pour les ONG nationales ou internationales de doter les ménages de solutions

d'assainissement intégrales (bloc sanitaire + fosse)²². Ainsi, la démarche entreprise ici vise à inciter les ménages à se doter de bloc sanitaire en finançant des fosses (septiques ou étanches) évitant les rejets sur la voie publique d'eaux noires non traitées.

Des appels à proposition ont été diffusés dans le quartier à intervalle régulier, afin d'informer la population et les ménages intéressés. À la fin de la première phase (2014-2015), 6 réseaux semi-collectifs et un réseau individuel étaient finalisés et permettaient de connecter 93 ménages. Un travail de capitalisation a été engagé par SI, qui a permis de modifier la préparation, l'organisation et le suivi des travaux pilotés par la communauté afin d'améliorer l'appui fourni par SI au comité sur un modèle identique aux initiatives communautaires. La seconde phase (2015 – 2016) s'est inscrit dans une approche intégrée entre le volet assainissement et logement. Finalement, ce sont 218 ménages qui ont été connectés à 11 systèmes d'assainissement, suivis par des comités de gestion²³ (Carte des réseaux – Annexe 12). **Eu égard à la stratégie intégrée de la seconde phase, ce sont 79%²⁴ des logements bénéficiant d'une intervention de reconstruction, renforcement ou rehaussement qui ont été dotés d'une solution d'assainissement (OS2-Indicateur 2). De plus, ces 11 systèmes permettent de traiter 95,3m³ de boue²⁵ (Bilan chiffré – Annexe 13) qui ne contaminent donc plus la zone (R4-Indicateur 3). De plus 90 (phase 1) puis 130 mètres linéaires (phase 2) de canaux de drainage ont été réhabilités ou construits dans le cadre de ces réseaux (R4-Indicateur 4 partiel).**

Dans la dernière phase du projet, une évaluation rapide du fonctionnement des réseaux a été réalisée par les équipes de SI en septembre 2016. Suite à cette évaluation, certains petits travaux de réfections ont été réalisés par SI dans le courant de l'année 2017. En parallèle, les comités de gestions ont une nouvelle fois été sensibilisés sur l'entretien des réseaux ainsi que la collecte de fonds nécessaire pour la réalisation de la première vidange des fosses qui devaient intervenir fin 2017, pour les premières fosses construites. On notera qu'il aurait été intéressant, afin d'avoir de

²¹ De la même façon que décrit dans le narratif du volet logement (Résultat 3).

²² En effet, selon la loi haïtienne, tout permis de construire doit inclure la construction d'une solution d'assainissement mais cette loi n'est que très peu appliquée. LA DINEPA ne souhaite donc pas que les ONG « favorise » les ménages contrevenants à la loi en les dotant d'une solution d'assainissement gratuite alors que d'autres auront fait les efforts sans appuis extérieurs.

²³ Les comités des réseaux de la première phase sont composés de membres d'OCBs de la zone, tandis que ceux de la seconde phase sont composés d'habitants bénéficiaires des solutions d'assainissement et de logement.

²⁴ Sur les 52 unités logement prévus à la construction ou réparation, 41 bénéficient d'une solution d'assainissement dans le cadre du projet. Les 11 logements restant ne peuvent être reliés à une solution d'assainissement pour des raisons de non faisabilité technique ou par refus des propriétaires.

²⁵ Le volume de boues est calculé au 2/3 du volume d'eau dans la fosse (volume d'eau + volume utile)

pouvoir enrichir les leçons apprises sur cette solution d'assainissement, de pouvoir accompagner les comités pendant au moins un cycle complet, soit jusqu'à la première vidange de la fosse.

Activité 3 - R4 Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement

Un premier projet avait été imaginé en lien avec la réhabilitation du terrain de sport de la 1^{ère} ruelle Nazon. Cependant, compte tenu de l'abandon de cette activité une réflexion a été nécessaire pour développer un nouveau projet pilote.

SI a alors développé une solution innovante d'assainissement : pilote par sa nature, sa méthodologie de réalisation et ses objectifs, la réalisation des mini-réseaux est conçue comme un système évolutif permettant de réaliser un traitement phytosanitaire en sortie de fosse si l'espace le permet. La libération de nombreux espaces aux abords de la ravine nécessitait une intervention contrôlée afin de limiter la réoccupation sauvage de cette espace à risque. Le fort intérêt de la DINEPA dans ce type de projet a incité SI à tester cette solution sur les berges de la ravine. Durant la seconde phase de l'activité 2 – R4, sur une des 4 solutions d'AIR, un projet pilote de traitement secondaire a été mis en œuvre. En effet, pour une des fosses (COMATRAM), un filtre planté à écoulement horizontal de sub-surface a été mis en place en sortie de la fosse. Des roseaux de type *Phragmites australis* ont été plantés permettant un traitement des eaux usées. Les principes de leur entretien ont été expliqués au comité de gestion en charge. Une clôture a également été installée, afin d'éviter le piétinement des roseaux par les cochons de la ravine. L'objectif de ce projet pilote s'inscrit à l'échelle du projet dans sa globalité. À savoir changer le visage trop bétonné du quartier Christ-Roi en aménageant des espaces verts et en créant des zones qui ne seront pas directement colonisées par de l'habitat.

Toutefois, suite au décrochage de l'arrivée d'eau depuis la fosse, et au vandalisme de la clôture ayant laissé l'accès vers les plantes aux animaux en divagation, le système a été détruit, ne permettant pas à SI de le suivre suffisamment pour en conclure quant à son efficacité. Il serait intéressant, dans le cadre d'une intervention similaire, de pouvoir réinstaller ce dispositif de traitement supplémentaire à la sortie de plusieurs fosses, afin de pouvoir capitaliser sur son efficacité, à plus grande échelle.

Activité 4 - R4 Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets

Initialement, cette activité était scindée en deux : un appui au renforcement des acteurs de la collecte et du traitement des déchets, et des sensibilisations à l'hygiène à l'ensemble de la population (Annexe Photographique). Les deux activités ont été fusionnées et l'accent mis sur la sensibilisation, à défaut de pouvoir réaliser des activités en coordination avec le SMCRS²⁶ et pouvoir appuyer efficacement des entrepreneurs dans le domaine de la gestion des déchets.

Il faut noter ici, qu'en dépit du plaidoyer conjoint entre SI et GC auprès du SMCRS, les initiatives entrepreneuriales²⁷ et/ou associatives ont été abandonnées. Pour autant, la coordination entre les deux ONGs, a contribué à créer des échanges, et communications entre des associations des deux quartiers d'intervention. Le rapport de mission réalisé par le GRET a donné des axes de réflexion quant à l'identification du système de collecte et de valorisation des déchets. De plus, une plateforme de gestion des déchets a été créée pour renforcer la synergie entre les OCB déjà impliquées dans des actions de ramassage et de nettoyage. À l'échelle du quartier de Christ-Roi, cela a permis de mobiliser la population et de constater une certaine sensibilité à la question de la gestion des déchets, et grâce à un focus group de développer une stratégie. Cependant, cette stratégie nécessite le concours de la Mairie et du SMCRS pour être implémentée.

Par conséquent, l'approche choisie pour maximiser les personnes sensibilisées a été de mutualiser les ressources déployées dans la réalisation de chaque activité à des fins de sensibilisation et information. L'accent, conformément aux recommandations de la DINEPA, était mis sur les bonnes pratiques d'hygiène et les bons comportements à adopter. Ces sensibilisations ont touché non seulement les bénéficiaires des solutions d'assainissement mais également l'ensemble de la communauté de Christ-Roi, notamment à l'occasion des journées mondiales, ou autres évènements²⁸.

De plus, depuis le dernier rapport intermédiaire, l'équipe d'approche communautaire de SI a organisé et/ou accompagné plusieurs évènements, tels que :

- 1) Le projet « Christ Roi vert » (Annexe 14), d'août à décembre 2016, dont les objectifs étaient d'améliorer la couverture végétale et l'état l'environnemental de la zone Ravine

²⁶ Après s'être engagé dans le projet, le SMCRS, faute de moyens et suite à un changement de direction, s'est retiré. SI a tenté de relancer la collaboration à plusieurs reprises et a multiplié les sollicitations, mais sans succès (Voir RI4).

²⁷ Notamment en lien avec le Résultat 5 et mise en œuvre par EDM.

²⁸ Un camp d'été communautaire a notamment été organisé au mois d'août 2015.

Nicolas, d'impliquer les écoliers des établissements scolaires et les habitants dans la protection de l'environnement du quartier Christ-Roi et enfin de développer le sens du civisme chez les écoliers et les habitants du quartier (Annexe 15).

- 2) Les 22 et 23 mars 2017, pour célébrer la journée mondiale de l'eau, où 192 élèves de 5 écoles du quartier²⁹ ont été sensibilisés sur les bienfaits de l'eau et les risques de maladies hydriques (Annexe 16).
- 3) La semaine du 10 avril 2017, où la population du Bas de la Rue Acacia, de Bas-Noguès, du Cœur de la ravine Nicolas (Thomas) et du Pont de l'Avenue Martin Luther King ont été sensibilisés à l'hygiène environnementale et à la gestion des déchets.

²⁹ Ecole Fondamentale de Christ-roi (49 élèves sensibilisés), Vision Classique (35 élèves sensibilisés), Institution Mixte El Shaddaï (23 élèves sensibilisés), FILSECAM (30 élèves sensibilisés), Collège Mixte Jean Bernard (55 élèves sensibilisés)

RESULTAT 5 - LA POPULATION DE CHRIST ROI BENEFICIE DE NOUVELLES OPPORTUNITES ECONOMIQUES

N.B : Les activités de ce résultat ont pris fin en 2015.

Activité 1 - R5 Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)

Comme prévu dans le cadre de la proposition de projet, le GRET a réalisé une étude du contexte économique du quartier et de ses filières porteuses. L'objectif était d'identifier et faciliter les choix d'intervention d'EDM en matière de développement économique. Cette étude avait pour but d'identifier les filières porteuses, à savoir : la construction, la gestion des déchets, et l'agriculture urbaine. De plus il s'agissait de confirmer ou d'infirmer et d'amender les choix d'interventions en termes de développement économique, tels que définis dans le contrat de subvention avec la Commission Européenne.

Activité 2 - R5 Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants

L'objectif de cette activité était de former 50 commerçants issus du commerce informel et de leur permettre d'avoir connaissance des conditions d'octroi de prêts des institutions de microfinance. Pour ce faire, des formations intitulées « *Le crédit et la gestion du budget à destination des petites marchandes* » ont été dispensées. Ainsi, sur les 150 commerçantes ciblées initialement, 108 ont été formées par EdM.

En 2015, l'action a ensuite porté sur le référencement des 108 commerçantes formées à des institutions de microfinance. Parmi elles, 49 commerçantes disposaient déjà d'un crédit dans une institution de Microfinance ou ne souhaitaient pas contracter de crédit. Sur les 59 marchandes initialement intéressées à être référées à une institution de microfinance :

- 34 ont été référencées auprès de Palmis Mikwofinans Sosial suite au projet et ont continué les démarches avec eux. **11 d'entre-elles ont été décaissées au travers de l'institut Palmis à la suite de l'activité, soit 19% (R5- Indicateur 1) ;**
- 20 avaient quitté la zone;
- 5 ont finalement abandonné.

Activité 3 - R5 Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés et Activité 4 – R5 Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

i) Explication sur la fusion des activités 3 et 4

Ces activités comprenaient exactement les mêmes sous activités décrites comme suit : l'objectif était d'appuyer environ 25 artisans ou prestataires de services qualifiés afin qu'ils consolident ou créent leur entreprise. Après une session de formation sur la création d'entreprise, les artisans qui le souhaitent exposaient leur projet au chargé de mission d'EdM. Ce dernier les recevait de manière individuelle et leur faisait passer un questionnaire de sélection. Une fois sélectionnée, le chargé de mission les accompagnait dans le montage d'un plan d'affaire. Les plans d'affaire terminés étaient présentés à un comité de sélection qui validait ou non le financement. Une fois le financement validé, l'entrepreneur rencontrait le chargé administratif qui organisait son décaissement. Après le décaissement, l'entreprise était suivie de manière individuelle par un chargé d'accompagnement et de manière collective avec des formations de groupe.

La différenciation de ces activités reposait essentiellement sur l'existence de deux outils de crédits différents chez EdM mais ayant le même processus d'octroi. Il s'agissait du FIL (Fonds aux Initiatives Locales) qui finançait des entreprises touchées par le tremblement de terre (entreprises en développement) et « Osez l'entreprise » qui finançait les entreprises en création par quartier. Dans le but de ne pas multiplier les programmes, ces deux projets ont été fusionnés au sein d'EdM tout en gardant la même approche et en offrant les mêmes services aux bénéficiaires. La fusion de ces programmes n'a pas eu de conséquence sur le budget, ni sur les activités du présent programme mais permettait cependant à EdM de mutualiser et d'optimiser ses ressources humaines sur Christ Roi, notamment un responsable du suivi/reporting et un agent de recouvrement pour la gestion des crédits.

En termes opérationnels, cette fusion n'a pas eu d'impact sur les activités qui restaient strictement identiques. Il apparaît cependant plus logique de les reporter conjointement pour éviter une répétition des activités.

ii) Présentation des résultats

Au final, 33 entreprises ont été validées au cours des comités de janvier 2013 à décembre 2015. 25 entreprises ont été totalement décaissées et sont entrées dans la phase de post accompagnement avec des formations de groupe et un coaching individuel (visites). **Parmi celles-ci, 20 entreprises dans la zone ou dirigées par des résidents de la zone était en fonction fin 2015 (Etat des entreprises – Annexe 17) soit 80% (R5-Indicateur 2), permettant la création de 40 emplois en plus des porteurs de projets, soit 60 emplois au total (R5-Indicateur 3). Considérant qu'en plus du porteur de projet, toutes ces entreprises ont au moins créé un emploi, 80% des entreprises soutenues par le projet ont donc créé au moins 2 emplois pérennes (OS2-Indicateur 1).**

iii) Soutien à la création d'entreprises

Par ailleurs, le soutien à la création d'entreprises devait se concentrer sur trois filières : Agriculture Urbaine, Construction et Déchets. Des efforts ont été faits en ce sens, mais le bilan de ces activités paraît mitigé.

→ Agriculture urbaine

Il s'agissait de prolonger l'action que SI avait entamée avec la création de pépinières au sein du quartier de Christ Roi. Sur les pépinières créées par SI, trois étaient toujours en activité au commencement du programme. Un entretien a donc été réalisé auprès des trois pépiniéristes qui se sont tous montrés satisfaits de leur participation au précédent programme mené par SI dans le quartier, mais qui ne croyaient visiblement pas en la rentabilité de cette activité sans subvention. Cette supposition a été confirmée par le rapport du GRET sur cette filière. La conclusion du rapport montre en effet que la filière agriculture urbaine n'existait pas à Christ Roi, et qu'elle serait difficilement « viabilisable » au sein de ce programme. Finalement, aucun des pépiniéristes ne s'est montré intéressé pour entrer dans un processus de développement de leur activité par un crédit formel, dans la mesure où cette activité demeurait une activité d'appoint et ne représentait pas leur principale source de revenus.

→ Filière construction

Suite aux recommandations du GRET dans leur rapport sur les filières, le travail d'appui à la filière construction s'est surtout centré sur les artisans fabricants de blocs de la zone. Un recensement de ces artisans a été effectué afin de bénéficier d'une vision exhaustive du type, du nombre d'acteurs et de leurs besoins. Certains d'entre eux ont fait part de leur volonté de développer leur business et d'entrer dans un processus de formalisation. Si EdM pouvait appuyer ces entrepreneurs en termes de méthode de gestion et de financement, un partenariat a été mis en place avec BC pour assurer le suivi et la qualité des blocs fournis par ces entreprises. BC a donc certifié une entreprise de fabrique

de blocs dans la zone, qui a été validée lors du comité d'avril 2015, afin d'obtenir un financement et des formations en gestion d'entreprises. Néanmoins, du fait de la volonté du directeur de diminuer au maximum ses coûts, cette entreprise a connu une baisse du niveau de qualité de ses produits, qui ne répondaient plus aux normes. En effet, les blocs achetés et utilisés par BC dans ses interventions dans la zone, se sont révélés de mauvaise qualité – les tests effectués ont confirmé les observations. L'entrepreneur a nié toute détérioration de la qualité de ses produits, mais a quand même décidé de ne plus travailler avec le projet et d'abandonner son crédit.

→ Filière déchets

Un appel à manifestations conjoint entre EdM et SI a été lancé auprès des habitants de Christ Roi ou d'entreprises intéressées pour s'implanter dans le quartier. Cinq dossiers ont été retenus pour entrer dans le processus de formation au plan d'affaire. Trois formations sur la rédaction du plan d'affaire ont été effectuées et un coaching individuel a été réalisé. Trois plans d'affaire « déchets » ont finalement été présentés à SI en août 2014. Cependant, ces derniers présentaient de nombreuses contraintes, notamment un besoin de financement important, la nécessité de subvention de l'exploitation durant toute la 1^{ère} année, la nécessité d'accompagnement important du porteur de projet et enfin l'achat ou location d'un terrain adéquat qui devait préalablement être identifié. SI et ses partenaires ne pouvant répondre à ces contraintes importantes, la logique de création d'une entreprise de gestion des déchets a donc été abandonnée et remplacée vers un appui aux OCB déjà impliquées dans des actions de ramassage et de nettoyage des déchets.

Des ateliers de réflexion ont été mis en place au début de l'année 2015, au cours desquels est née l'idée de créer une « plateforme déchets » constituée de représentants d'OCB. Dans cette optique, il s'agissait à la fois de sensibiliser ces associations sur la valorisation de certains déchets et sur la gestion des autres, ainsi que de les accompagner pour qu'elles s'organisent et deviennent les interlocuteurs du SMCRS. Malheureusement, et comme mentionné plus haut, le SMCRS ne semblait pas intéressé par cette initiative qui a donc dû être abandonnée, malgré une volonté intacte de la plateforme de mettre en œuvre ces activités, si le SMCRS acceptait finalement de s'impliquer.

BILAN SUR L'AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE VIE DANS LE QUARTIER DE CHRIST ROI

En août 2017, à la fin du projet, SI a mené dans le quartier de Christ Roi une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon représentatif de la population, afin de recueillir leurs impressions par rapport à l'amélioration de leur cadre et conditions de vie dans le quartier. Il ressort de cette enquête que **73% des personnes interrogées estiment que leur cadre de vie a été amélioré par le projet (OS1-Indicateur 2)**. Parmi eux :

- 88% confirment une amélioration de la salubrité du quartier,
- 89% confirment une amélioration de la mobilité au sein du quartier,
- 77% confirment une amélioration de la qualité des logements du quartier,
- 37% confirment une amélioration de la qualité/quantité des espaces publics du quartier.

Le rapport d'enquête est présenté en annexe 10.

2.3. - Poursuite et durabilité de l'action

Poursuite de l'action

Actuellement, SI ne dispose plus de fonds pour intervenir dans le quartier de Christ Roi. Néanmoins, dans le cadre de la poursuite de l'action, Solidarités International a réalisé quelques activités spécifiques :

- En lien avec l'Activité 3 du Résultat 2³⁰, après la fin du projet, et suite à des demandes répétées de la population du quartier et de la Mairie de Port au Prince, Solidarités International, sur fonds propres, a participé à l'aménagement de la placette publique du Pont Christ Roi, qui avait été recensé comme prioritaire dans le plan d'aménagement, au même titre que la zone de Bas Norguès. De plus, Solidarités International avait reçu en donation, de la part de la Fondation EDF en 2010 pour Haiti, 15 lampadaires solaires, dont 9 ont été installés à Montplaisir et Bas Norguès. Après la fin du projet, les 6 lampadaires restants ont été remis par lot de 2 aux comités d'entretien des espaces publics de Bas Norguès (terrain de jeu), Zone Nicolas/1^{ère} Nazon (passerelles) et Pont Christ Roi (placette) (Certificat de donation, Annexe 18). Les comités ayant reçu ces lampadaires ont pris l'engagement de les y installer.
- En lien avec l'activité 2 du Résultat 4³¹, fin 2014, la DINEPA a demandé à SOLIDARITÉS INTERNATIONAL de poursuivre l'expérience des mini-réseaux collectifs, désormais regroupés sous la dénomination « Assainissement Individuel Regroupé » (AIR), dans la ville de Saint-Marc. Ce projet, basé sur les travaux menés dans le quartier de Christ-Roi, a été mené en lien étroit avec la DINEPA afin de poursuivre conjointement la réflexion et encourager le transfert de compétences. 3 réseaux sur les 4 initialement prévus ont été remis à la communauté et à la DINEPA mi-2016. La fin de ce projet a été marquée par un grand travail de leçons apprises tenant compte de la double expérience menée à Christ Roi et à Saint Marc (Présentation des leçons apprises, Annexe 19). On notera par ailleurs que –selon Solidarités International- la mise en place des réseaux AIR semble être une solution appropriée dans des contextes où les réseaux d'assainissement et/ou le « tout à l'égout » font défaut, notamment en zone

³⁰ Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics

³¹ Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales

urbaine. Ainsi, Solidarités International souhaite continuer à améliorer cette méthodologie, en Haïti ou dans d'autres contextes qui y seraient adaptés.

Par ailleurs, SI a pu constater après son départ une bonne implication de la population du quartier. En effet, largement impliquée durant toute l'intervention, elle reste mobilisée après l'intervention, et poursuit des chantiers de finalisation et d'appropriation de l'espace : installation des lampadaires, continuité de l'aménagement de certains espaces publics, notamment sur le Pont Christ Roi où sur la placette Maxi, remblais devant les maisons bordant la ravine, par exemple (Cf. Rapport d'évaluation finale du projet, Annexe 4).

Durabilité de l'action

Les différentes actions envisagées dans le cadre de ce projet ce sont systématiquement basées sur l'implication et la responsabilisation des bénéficiaires (Cf. l'étude de cas sur l'Approche Communautaire et Institutionnelle – Annexe 20). Cette approche a facilité l'appropriation du projet, ce qui est une garantie de la poursuite de l'application des acquis par les populations bénéficiaires au-delà de la période de mise en œuvre de l'action, tant sur le plan financier, institutionnel, qu'environnemental. Par ailleurs, pour garantir la durabilité de l'action, le projet s'est basé dans sa conception sur les potentiels et les atouts de Christ-Roi en s'appuyant sur les dynamiques existantes du quartier.

i) Renforcement des capacités locales

Les 111 habitants référents (dont 39% de femmes) ont suivi de nombreuses formations et atelier de travail, notamment sur la gestion du territoire et la prévention des risques. Ils ont participé pleinement à la préparation du plan d'aménagement du quartier (Annexe 2) dont ils peuvent être les porteurs auprès des autorités locales, même après le départ de SI.

Les bénéficiaires du nouveau réseau électrique de la rue Montplaisir sont satisfaits de l'installation. Le comité de gestion est toujours présent et dynamique. En gardant le lien avec EdH, il s'assure que les factures d'électricité soient payées régulièrement par les usagers, et envisage de monter une brigade de sentinelles dans l'objectif de surveiller le réseau et de débrancher les connexions sauvages.

Pour toutes les activités de construction de logement le consortium a appliqué la méthode de l'auto-reconstruction assistée. Cela a permis aux bénéficiaires de se positionner comme acteurs et non plus seulement récipiendaires de l'aide. Ils ont ainsi été maîtres d'ouvrage du chantier de leur logement et ont participé de façon limitée mais concrète aux travaux. De plus, les bénéficiaires des volets logements ont tous reçu une formation à l'auto-reconstruction assistée et une formation technique. En outre, plusieurs ateliers de sensibilisation et de formation rapide à la maçonnerie chaînée ont été donnés dans le quartier. Les réseaux AIR ont également, dans une moindre mesure, été créés via une approche d'auto-reconstruction assistée permettant aux bénéficiaires une certaine compréhension du système. Il est probable que l'appropriation et la durabilité des ouvrages sera meilleure pour les réseaux de la phase 1 que pour les réseaux de la phase 2 pour différentes raisons qui sont reprises dans le rapport d'évaluation finale du projet (Annexe 4). Cependant, au moment de l'évaluation, aucun réseau AIR n'avait encore été vidangé. Il faudra attendre les premières vidanges pour juger de la durabilité réelle du système.

ii) Durabilité économique

SI et ses partenaires ont proposé aux bénéficiaires de l'action des activités adaptées à leur vulnérabilité. Cette méthode a impliqué la mise en place de solutions adaptées aux ménages les plus pauvres. L'accès au crédit a participé au financement des activités économiques durant la période du projet, et les emprunteurs pourront rester clients de l'Institut de Microfinance pour leurs futurs projets. Concernant l'appui au renforcement économique, le suivi individualisé et la formation aux outils de gestion permettront de pérenniser les activités des entrepreneurs soutenus, et contribuer à normaliser les économies informelles. Enfin, les formations apportées par le projet, notamment aux « boss maçons », leur ont permis d'acquérir de nouvelles compétences qui seront financièrement valorisables.

iii) Durabilité au niveau institutionnel

Tel que confirmé dans le cadre de l'évaluation finale du projet (Annexe 4) et mis en avant dans l'étude de cas (Annexe 20), un des points forts de ce projet a été le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques (MTPTC, CIAT, UCLBP, DINEPA, DPC, SMCRS). Ces institutions ont été impliquées pendant toute la durée de l'Action, aussi bien dans la réflexion, la conception, la mise en œuvre du projet et la maîtrise d'ouvrage, lorsque relevant de leur responsabilité, afin qu'elles puissent assurer la gestion, la maintenance, et la duplication des actions entreprises.

iv) Durabilité environnementale

L'aménagement du réseau routier a permis d'améliorer la fluidité du trafic, notamment dans la zone de Bas Norguès, réduisant ainsi considérablement les émissions de gaz d'échappement et les poussières volatiles dans le quartier, participant à un environnement plus sain.

Par ailleurs, l'action a permis d'intervenir directement au niveau des systèmes d'assainissement des logements. Dans ce cadre, les impacts sur l'environnement ont été limités par la mise en œuvre de solutions réduisant ainsi tous risques de pollution des eaux de surface et souterraines mais également les risques de propagation des maladies d'origine hydrique comme le choléra. Les activités de sensibilisation aux bonnes pratiques, de collecte, de gestion et de viabilisation des déchets ont probablement³² diminué la proportion des rejets dans le milieu naturel dans le quartier de Christ Roi et dans les quartiers en aval.

Enfin, le projet « Christ Roi Vert » (Annexe 14), a permis la plantation et l'entretien de 49 pieds d'arbres dans le quartier et la sensibilisation des élèves de 7 établissements scolaires sur la thématique environnementale.

v) Résilience

Les changements de pratiques de construction induites par la formation des boss maçons, permettront, si les normes sont respectées, de réduire les impacts humains et matériels en cas de catastrophe. L'amélioration de l'accès au logement a permis aux ménages en ayant bénéficié de vivre dans des conditions dignes et sûres et d'être elles-mêmes sensibilisées aux bonnes pratiques de construction antisismiques et anticycloniques prônées par le MTPTC et la DPC.

Enfin, et surtout, les travaux de sécurisation de la ravine Nicolas ont largement participé à la réduction des risques d'inondations et de glissement de terrain, ainsi que de destruction des habitations précaires qui bordaient la ravine. De plus, comme mentionné plus haut, la sécurisation de la ravine permettra aux secours, en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, un accès rapide et sûr au cœur du quartier, ce qui n'a pas été le cas en 2010.

³² Ce paramètre est difficilement mesurable dans le cadre du projet.

2.4. - Présentation de la matrice-cadre à jour

Logique d'intervention		Indicateurs objectivement vérifiables	Valeur cible	Valeurs intermédiaires					Valeur atteinte	Principaux sources et moyens de vérification
Objectif général	Contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie dans le quartier de Christ-Roi, fortement impacté par le séisme de 2010			2013	2014	2015	2016	2017		
Objectifs spécifiques	Sécuriser et viabiliser durablement le quartier de Christ-Roi avec l'appui de ses habitants et des institutions publiques	Proportion d'espaces identifiés dans le schéma d'aménagement comme prioritaires et structurants qui sont requalifiés	15%		20%				20%	Certificat de réception des travaux d'électrification de la Rue Montplaisir et PV de réception des travaux de Bas Norguès
		Proportion de personnes directement impactées par le projet qui estiment que son cadre de vie a été amélioré	75%						73%	Enquête de satisfaction finale
		Proportion des projets réalisés dans le quartier par d'autres acteurs qui se sont basés et inspirés du schéma d'aménagement durant le temps du programme	50%					33%	33%	Tableau de synthèse des projets
	Participer à l'amélioration de l'environnement urbain et économique du quartier	Proportion des entreprises soutenues par le projet ayant créé au moins 2 emplois pérennes	80%			80%			80%	Rapport d'activités EdM et bilan d'activités des entreprises
Proportion des logements bénéficiant d'une intervention de reconstruction		82%				79%		79%	Rapport d'activités SI	

		ou réparation qui sont dotées d'une solution d'assainissement.								
Résultats attendus	1. Les autorités publiques compétentes (Mairie, MTPTC, DINEPA, CIAT, ...) connaissent, participent à et s'engagent dans la dynamique de réhabilitation et de reconstruction du quartier	1.1 Proportion de documents stratégiques validés par les institutions	100%	100%					100%	PV Comité Technique de validation
		1.2 Existence d'un Schéma d'Aménagement validé techniquement	Oui	Oui					Oui	Schéma d'aménagement
		1.3 Existence d'un Schéma d'Aménagement publié au Moniteur et faisant l'objet d'un décret municipal	Oui						Non	
	2. Les habitants du quartier se déplacent plus facilement au sein du quartier et bénéficient d'espaces publics aménagés	2.1 linéaires de couloirs qui sont réhabilités et/ou construits	279 ml					169 ml	169 ml	PV de réception des travaux Ravine
		2.2 Proportion d'espaces publics recensés dans le schéma directeur d'aménagement qui sont aménagés	20%		20%				20%	PV de réception des travaux de Bas Norguès
	3. Les ménages accompagnés dans leurs dynamiques de reconstruction vivent dans des logements plus surs et décents	3.1 Proportion de boss-maçons formés qui maîtrisent les bonnes pratiques	70%			77%	79%		79%	Rapport d'activités BC
		3.2 Proportion de logements qui sont réalisés ou réparés selon les prescriptions techniques du guide officiel produit par le MTPTC dans le cadre du projet	100%				100%		100%	Validation des dossiers maisons par le MTPTC
	4. Les habitants du quartier vivent dans un	4.1 Poids de déchets collectés sur la période du	1 056T			250T	662T	189T	1101T	PV de réception des travaux LUPP

	quartier plus salubre	projet							et SECCA	
		4.2 Proportion de zones de dépôt sauvage de déchets ayant disparues	Au moins 15 %		20%			20%	PV de réception des travaux de Bas Norguès	
		4.3 Volume de boues traité ou stocké qui ne contamine pas la zone	52 m ³			49,6 m ³	45,7 m ³	95,3m ³	PV de réception des fosses des 11 réseaux d'assainissement réalisés et bilan chiffré	
		4.4 Linéaire de canaux de drainage qui sont réhabilités et/ou construit	408ml		188m	90ml	130m	408ml	PV de réception des travaux	
	5. La population de Christ Roi bénéficie de nouvelles opportunités économiques	5.1 Proportion de petits commerçants référencés qui obtiennent un crédit	50%			19%		19%	Rapport d'activité EdM	
		5.2 Proportion d'entreprises financées en activité à la fin du programme	75%			80%		80%	Rapport d'activités EdM et bilan d'activités des entreprises	
		5.3 Nombre d'emplois créés par les entreprises financées	≥ 25		30	30		60	Rapport d'activités EdM et bilan d'activités des entreprises	
	Activités	En lien avec le Résultat 1	1.1. Formation d'un groupe d'habitants référents et sollicitations de ce dernier à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des activités							
			1.2. Sollicitation des institutions publiques en charge du suivi, de l'évaluation et de la validation du projet							
1.3. Coordination de l'ensemble des activités du projet de réhabilitation du quartier										
1.4. Coordination du projet avec les activités et les enjeux urbains extérieurs au quartier										
1.5. Suivi et évaluation tout au long du projet										
1.6. Un plan d'aménagement urbain est produit et validé par tous les acteurs et reconnu comme un document officiel servant de base à la réhabilitation du quartier										

En lien avec le Résultat 2	2.1. Travaux de sécurisation et d'aménagement sur l'ensemble de la Ravine Nicolas
	2.2. Réhabilitation d'un axe majeur (rue Montplaisir)
	2.3. Réhabilitation du réseau viaire secondaire et aménagement de petits espaces publics
	2.4. Appui aux initiatives locales par la constitution d'un fonds pour le financement de projets communautaires
	2.5. Aménagement de la zone de Bas-Norguès (voirie, pont et terrain multisport)
En lien avec le Résultat 3	3.1. Proposition de solution de relogement aux personnes sinistrées
	3.2. Auto-reconstruction assistée pour la réhabilitation et reconstruction de maisons jaunes et rouges
	3.3. Formations techniques aux maçons et aux fournisseurs et fabricants de matériaux
	3.4. Sensibilisation de l'ensemble de la population à l'importance de la construction parasismique
	3.5. Construction d'un projet pilote de logement avec un mode de financement des ménages innovant
	3.6. À l'occasion des reconstructions mise en place de petits remembrements urbains
En lien avec le Résultat 4	4.1. Élaboration du plan d'assainissement du quartier de Christ-Roi
	4.2. Construction de solutions d'assainissement multifamiliales et familiales
	4.3. Développement d'un ou plusieurs projets pilotes d'assainissement
	4.4. Soutien à la création de groupes communautaires ou au renforcement d'associations locales pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation à l'hygiène, de collecte et de gestion des déchets
En lien avec le Résultat 5	5.1. Étude du contexte économique du quartier (identifications des acteurs, institutions et filières)
	5.2. Facilitation d'accès au crédit et accompagnement de petits commerçants
	5.3. Appui à la consolidation d'artisans ou de prestataires de service qualifiés
	5.4. Appui au développement d'entreprises confirmées ou innovantes

2.5. - Prise en compte des questions transversales

Les habitants référents ayant participé à la préparation du plan d'aménagement du quartier, ainsi que tous les comités créés tout au long du projet, que ce soit en gestion des réseaux AIR, ou en vue d'organiser la gestion des déchets, ont été accompagnés et formés. Cet accompagnement a créé une relation de confiance entre SI, et plus largement les membres du consortium, et les acteurs communautaires. Cette implication a permis de développer une responsabilisation à l'échelle communautaire et un début de prise de conscience relative à la nécessité d'une bonne gouvernance.

Pour ce qui est des autres problématiques transversales, notamment l'égalité des sexes, au cours du déroulement du projet, des formations sur les violences basées sur le genre ont été dispensées. On notera également que dans le cadre de la préparation du plan d'aménagement du quartier, 37% des 111 habitants référents étaient des femmes. Ceci a permis de garantir leur représentativité ainsi que la prise en compte de leur besoins spécifiques au sein du plan d'aménagement.

De la même façon, les formations sur la gestion des risques de catastrophes et réduction des risques, y compris via des formations secourisme, ou encore sur la citoyenneté et l'environnement, ont contribué à renforcer la résilience des ménages y participant. Le projet, par son approche holistique, était conçu afin de servir, dans une certaine mesure, de 'déclencheur' à des initiatives privées, sur base du cadre légal déjà en place, et de contribuer à ce que des individus usent effectivement de leurs droits³³.

³³ Cette contribution à la jouissance de certains droits de l'Homme par les bénéficiaires, concernent principalement les droits de l'Homme dit de la troisième génération (droit au développement, droit à vivre dans un environnement sain), mais aussi certains de la deuxième génération (droit au travail, notamment via le volet développement économique), ou encore de la première génération (droit à la propriété privée, dans les litiges sur la libération des emprises).

2.6. - Suivi et évaluation des activités

Compte tenu de l'implication conjointe de plusieurs partenaires dans les premières années d'implémentation du projet, ci-dessous se trouve un tableau récapitulatif des activités et des organisations responsables de leur supervision et suivi. Par ailleurs, plus de détails sont donnés dans le chapitre Résultat 1 - Activité 5.

Volet	Activités	Supervision et Suivi	Évaluation
Logement	Renforcement de maisons	Build Change	
	Construction neuve	GRET	
	Surélévation en ossature bois	EDM	
Développement économique	Formation des petits commerçants	EDM	
	Création ou renforcement de petites entreprises locales	EDM	
Infrastructure	Électrification de la rue Montplaisir	Équipe Infrastructure/SI – EDH	Équipe ACO/SI
	Aménagement corridor Espoir	Équipe Infrastructure/SI	
	Aménagement de la zone Bas Noguès (Terrain de jeu, route et pont)	Équipe Infrastructure/SI	
	Identification des corridors	Équipe ACO/SI (Diagnostic) Équipe Infra/SI(Exécution)	
	Aménagement de la placette maxi	Équipe Infrastructure/SI+GRET	
	Sécurisation de la Ravine Nicolas	Équipe Infrastructure/SI	MTPTC

Assainissement	Construction de système d'Assainissement Individuel Regroupé (AIR)	Équipe Assainissement Hard ou construction/SI	Enquête CAP initiale et finale - Équipe Assainissement Satisfaction - Équipe ACO/SI
	Déchets	Équipe Infrastructure de SI	
Projet	Analyse du montage, des parties prenantes et les objectifs du projet et analyse du cadre logique du projet et notamment de ses indicateurs	2013	Groupe URD
	Au regard des schémas d'aménagement, d'assainissement et des études spécifiques économiques et méthodologiques produites par le Consortium, analyse de leurs modalités de validation, de leurs enjeux et de leur adéquation au programme et au contexte	2014	Groupe URD
	Evaluation à mi-parcours du PARAQ	2015	Consultant indépendant pour le compte de l'Union Européenne
	Evaluation finale du programme	2017	Consultant indépendant pour le compte de Solidarités International

2.7. - Expérience et leçons apprises de la mise en œuvre de l'action

Ci-dessous un bref résumé des leçons apprises de la mise en œuvre de l'action est présenté. Ce chapitre s'inspire du document de capitalisation plus complet réalisé par le Département Technique de Solidarités International qui est présenté en annexe 20 et détaille, un à un, les paragraphes présentés ici.

Un des acquis les plus significatifs de la mise en œuvre de ce projet a été la continuelle volonté d'implication par SI des pouvoirs publics. En effet, à tous les stades du projet, cette incitation au leadership a permis d'avoir un soutien important des autorités locales, en vue de renforcer leur prise de responsabilité en termes de gouvernance au niveau local. En effet, par principe ils incombent aux autorités nationales, à tous les niveaux, d'être partie prenante et décisionnelle à tout programme de développement, ces derniers ayant la primauté de l'assistance sur leur territoire.

Par ailleurs, cette approche a permis de les renforcer en tant que 'force d'application' des décisions auprès de la communauté. Effectivement, compte tenu de l'ampleur du projet, et par conséquent des sommes, parfois importantes, en jeu, une telle mise en avant des autorités s'avérait nécessaire à la bonne exécution de certains dossiers sensibles (indemnisations pour la démolition ou le relogement, paiement pour l'auto-construction assistée, entre autres). Néanmoins, il ne faut pas minimiser les challenges auxquels ont fait face les équipes de SI, notamment dans les échanges avec les fonctionnaires, dont les résultats, positifs ou négatifs, dépendaient largement de la personnalité de ces derniers, et moins de l'application d'une stratégie institutionnelle de collaboration.

De plus le montage en consortium permet une implication variable, en fonction de l'intérêt de la nouveauté pour la structure, notamment grâce à une démultiplication des compétences des diverses parties au projet. Concernant SI, la plus-value d'être *lead* du consortium a nécessité une implication accrue de la compréhension des activités mises en œuvre par les partenaires. Ainsi, les échanges et réflexion avec d'autres acteurs ont permis une plus forte imbrication des activités, et de manière générale une forte synergie. Pour SI il s'est aussi agi de développer et renforcer certaines compétences au niveau organisationnel. En effet, à l'époque, et en tant qu'ONG principalement urgentiste, ce type de programme pluriannuel était relativement méconnu de SI, et il a fallu s'adapter à cette implémentation différente. Par ailleurs, les nombreux imprévus ont engendré des

tâtonnements inévitables à des fins d'adaptation, ce qui a néanmoins été fait au détriment d'une vision stratégique fixe, notamment en termes de dimensionnement et projection temporelle.

Enfin, l'accent mis sur l'approche communautaire a permis une forte présence dans le quartier et des relais communautaires efficaces, permettant des remontées d'informations utiles quotidiennement à la mise en œuvre de l'action. Une préparation en amont de la stratégie de communication, des messages et rôles et responsabilités des parties prenantes ont favorisé un lancement du projet efficace, et un soutien tout au long du projet.

2.8. - Production et publicité des documents du projet

Les productions des documents du projet ont été partagées régulièrement avec la Commission Européenne lors de la soumission des RI. Depuis la dernière période de rapportage (30 avril 2016) plusieurs bulletins mensuels ont été produits et se trouvent en annexe 21. Par ailleurs, à l'occasion de la cérémonie de clôture du projet, SI a publié sur son site internet³⁴ un article sur le bilan du projet.

De plus, dans le cadre de la capitalisation du programme et du partage d'information, SI a préparé puis diffusés 2 documents, présentés respectivement en annexe 7 et 20 de ce rapport. Ces documents ont également été publiés sur différents forums internet comme Alnap³⁵, Relief Web³⁶, Eldis³⁷, et bien évidemment sur le site internet de SI³⁸.

Enfin, le Département Technique de SI a rédigé en janvier 2018 un article sur l'approche urbaine du projet pour le Global Shelter Cluster, qui est en cours de parution au moment de la préparation de ce rapport.

³⁴ <https://www.solidarites.org/fr/pays/haiti/haiti-mission-accomplie-a-christ-roi/>

³⁵ <https://www.alnap.org/help-library/community-approach-and-institutional-support-in-urban-areas-%E2%80%93-the-experience-of>

³⁶ <https://reliefweb.int/report/haiti/community-approach-and-institutional-support-urban-areas-experience-solidarit-s>

³⁷ <http://www.eldis.org/document/A102085>

³⁸ <https://www.solidarites.org/fr/publications/>

2.9. - Marché(s) supérieur(s) à 60 000€ sur la durée de la convention de subvention

Les 5 marchés supérieurs à 60 000 € réalisés sur la durée de la convention sont présentés ci-dessous :

1) Un contrat intitulé « *Réalisation d'une évaluation itérative indépendante du projet intégré de reconstruction, d'aménagement urbain, et de développement économique du quartier de Christ-Roi à Port au Prince* » avec le groupe Urgence, Réhabilitation, Développement (URD) d'un montant de **114 500€**. Disposant d'un bureau permanent en Haïti et d'une longue expérience d'évaluation de projets urbains en Haïti et dans le monde, l'URD a été identifié dès la proposition de projet comme l'acteur en charge du suivi-évaluation du projet. Toutefois, et afin de fixer précisément les attentes, SI a produit des termes de références qui ont permis à l'URD de formuler une proposition technique et financière qui a été acceptée.

2) Un contrat intitulé « *Projet d'aménagement de la zone Bas-Norguès* » avec EQUIPEMENT DE CONSTRUCTION SA, d'un montant de 16 640,71 USD soit **122 529,41 €** selon une procédure d'appel d'offre négociée. Ce contrat a permis l'aménagement du terrain de sport de bas Norguès ainsi que de la route et du dalot attenants.

3) Un contrat intitulé « *Prestation pour la supervision de 135 renforcements et la supervision de toutes constructions en maçonnerie chaînée* » avec l'ONG Build Change d'un montant de **197 076€**, selon une procédure négociée sur la base d'une seule offre, dans le cadre du volet logement du programme.

4) et 5) Deux contrats³⁹ intitulés « *Projet de sécurisation et d'aménagement de la ravine Nicolas* » ont été signés durant la période d'implémentation du projet :

- Le premier d'un montant de 7 756 242 HTG (**soit 132 948 €**) avec l'entreprise LUPP HAITI SA ; selon une procédure d'appel d'offre ouvert national.
- Le second d'un montant de 46 326 203,92 HTG (**soit 644 617 €**) avec l'entreprise SECCA Ingénierie SA ; selon une procédure négociée. Seulement 37 297 045 HTG (**soit 518 979 €**) ont été dépensés due à une tranche non affermie du contrat.

³⁹ Les équivalents en euros des deux contrats ont été calculés au taux InfoEuro du 28 décembre 2017.

3 - Bénéficiaires/entités affiliées et autre coopération

3.1. - Relations avec les bénéficiaires

Le travail quotidien et en profondeur de l'équipe ACO a permis d'entretenir avec les bénéficiaires et les groupes cibles de bonnes relations. En effet, le projet avait été développé en amont avec une équipe de sociologues et une urbaniste, ce qui a permis de concevoir le projet de façon à répondre aux besoins identifiés lors de cette phase de développement. De plus, compte tenu du travail sociologique effectué en amont, SI a pu et a su travailler en étroite relation avec les représentants du quartier. Ces interlocuteurs, légitimes auprès de la communauté, ce sont avérés essentiels et ont permis de ne pas déstabiliser l'équilibre au sein du quartier.

Par ailleurs, l'équipe ACO a suivi un manuel établi en début de projet pour cadrer la communication tout le long du projet, ce qui a permis d'avoir une certaine linéarité durant toute la durée d'implémentation et une réelle maîtrise des informations diffusées. L'équipe ACO était la seule habilitée à communiquer et à pouvoir engager SI lors des échanges avec la communauté. De par cette singularité d'interlocuteur la communauté a pu aisément identifier les relais et points focaux susceptibles de faire remonter les informations jusqu'à un niveau décisionnel au sein même de SI. De plus, cela permettait de s'assurer une remontée des plaintes et favoriser les retours une fois traitées au niveau de SI. La régularité de réunions assurait une certaine stabilité et assurance, pour les bénéficiaires, de pouvoir entrer en contact avec les équipes ACO, en dehors des visites quotidiennes dans le quartier, ou des heures d'ouverture du bureau de SI décentralisé dans le quartier. *A contrario*, les équipes ACO n'étant pas au fait de l'avancement des interventions de partenaires du projet, cela a pu contribuer à créer des incompréhensions auprès de la communauté, et des équipes ACO qui se trouvait en première ligne pour répondre aux questions des habitants n'étant pas au fait des subtilités de montage du projet.

3.2. - Poursuite de l'accord entre les signataires du contrat de subvention

L'accord relatif au contrat de subvention dont il est question dans ce rapport n'est pas destiné à se poursuivre puisque le projet est arrivé à son terme pour l'ensemble des partenaires du consortium. Néanmoins, les projets conçus selon une approche intégrée ayant un impact accru sur les bénéficiaires, SI envisage dans le futur de participer à de nouvelles réponses en consortium pour

mettre à disposition son expertise et son expérience dans les domaines de l'EHA, de la SAME, et de l'aménagement urbain.

3.3. - Relations avec les autorités publiques

Les relations entre SI et les autorités publiques ont été particulièrement bonnes et productives, notamment grâce à une implication forte lors de la phase de lancement du projet. Une approche communautaire efficace des équipes SI dédiées qui agissaient tantôt en médiation entre les structures locales et les structures institutionnelles, tantôt en renforcement des capacités locales et soutien des initiatives locales dans la transformation de l'espace commun a facilité cette implication.

Par ailleurs, grâce une approche mêlant à la fois des interactions informelles et un lien fort et formalisé avec les institutions a permis de mettre la gouvernance au centre du projet (Annexe 20). Cette approche se traduit notamment par le renforcement des capacités et des compétences des institutions affaiblies après le séisme de 2010 ; SI a veillé à les impliquer dans la supervision et la gouvernance de leur territoire, sans les surcharger. À titre d'exemple, tous les contrats d'aménagement d'envergure ont été cosignés par le MTPTC en tant que maître d'œuvre, tandis que SI le représentait en tant que maître d'ouvrage.

Auprès de la Marie de Port-au-Prince, le partenariat avec SI a permis à la Municipalité de prendre conscience de la nécessité de s'impliquer dans la gouvernance de son quartier. Ainsi, cette relation institutionnelle entre les représentants de SI et la Mairie a permis d'assurer qu'au niveau local, de nombreux représentants des autorités soient présents dans le quartier. Ces relais entre les équipes de SI et les bénéficiaires démontrent d'une certaine façon l'implication importante des autorités dans la mise en œuvre de ce projet.

Cependant, au fil des années, il a pu être constaté un certain désengagement des autorités essentiellement dans la réactivité des échanges nécessaires à la mise en œuvre, mais également pour continuer et renforcer les actions initiées dans le cadre du projet, et leur accorder ainsi, de fait une certaine durabilité. Cette situation peut néanmoins s'expliquer dans la succession des représentants et élus ; ceux ayant été impliqués aux premiers stades du projet en 2013, ne sont pas nécessairement ceux qui ont suivi l'achèvement du projet en 2017. À titre d'exemple, et comme rapporté précédemment, SI n'a pu poursuivre les échanges avec le SMCRS, en cause le changement de

directeur qui a argué des capacités financières et logistiques trop faibles pour poursuivre des discussions. Cette dépendance liée intrinsèquement aux relations humaines et à la personnalité des interlocuteurs successifs a pu s'avérer être un frein, ou tout du moins un challenge, dans la mise en œuvre du projet de SI, qui a dû s'adapter et continuer de faire en sorte que le projet avance indépendamment de ces considérations politiques.

3.4. - Relations avec d'autres parties prenantes

N/A, pas d'autres parties prenantes dans le cadre de ce projet.

3.5. - Liens et synergies de l'action

Global Communities (GC - anciennement CHF) : SI et GC ont tenté de coordonner une action de gestion des déchets avec le SMCRS. Néanmoins, après le changement de direction en 2015, il a été impossible de poursuivre des rencontres et d'aboutir à une collaboration concrète. Or, cette collaboration aurait pu permettre la mise en place sur une zone élargie et de coordonner et mutualiser une réponse face à la prolifération des déchets. Cette initiative conjointe a été abandonnée en décembre 2015. GC a réalisé des réhabilitations de corridors et la construction de systèmes d'assainissement semi-collectifs, en s'inspirant fortement du schéma d'aménagement défini dans le cadre du présent projet (Annexe 2).

Le partenaire en charge du volet économique, EdM, a développé des synergies avec le programme **ZAFEN** (Produit Crédit TPE de **Fonkoze**) dans l'octroi de crédits à un taux bonifié pour les entreprises de production. EdM a également développé des synergies avec le **CDEE**, notamment pour la facilitation de la reconnaissance légale des entreprises soutenues par l'Organisation. Enfin, le projet a permis la construction de 8 logements en ossature bois, et a ainsi permis aux contremaitres de l'association **Atprocom** de développer leurs compétences tout en se faisant connaître dans le quartier de Christ-Roi. Depuis l'achèvement des travaux, les artisans d'**Atprocom** sont de plus en plus sollicités pour réaliser des rehaussements en ossature bois. Le projet a donc permis d'ouvrir un nouveau marché pour ces professionnels.

3.6. - Précédentes subventions à destination du/des même(s) groupe(s) cible(s)

Aucun des précédents projets menés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL n'a été réalisé dans le quartier grâce à des financements d'EUROPEAID. En revanche, deux projets financés par ECHO ont été précédemment réalisés dans cette zone. Ces deux projets complémentaires visaient à appuyer le relogement de personnes déplacées par l'augmentation de leurs moyens de subsistance et l'amélioration du cadre de vie. C'est dans le cadre de ces deux projets que SI a acquis une connaissance fine et précise du quartier et de ses acteurs. L'ambition de SI d'améliorer et sécuriser les conditions de vie dans le quartier a notamment permis de réaliser une étude urbaine détaillant le fonctionnement du quartier (voies de communication, gestion des déchets, fonctionnement de l'assainissement, disponibilité en eau, etc.) et ses risques (risques d'inondation et glissement de terrain liés à la ravine, etc.). Cette étude représente le diagnostic sur lequel repose le schéma d'aménagement réalisé par la FAU.

La connaissance du tissu communautaire acquise dans le cadre des précédents projets menés à Christ-Roi a également permis de mettre en place des mécanismes de communication et de mobilisation communautaire fluides au sein du quartier.

3.7. - Coopération avec l'administration contractante

SI et ses partenaires ont toujours été impliqués dans les différentes activités organisés par l'Administration contractante dans le cadre du PARAQ (évaluation, visibilité, capitalisation, etc.) et ont systématiquement répondu positivement aux requêtes de l'Administration contractante (visite de terrain, entretiens, partage d'informations, de documents et d'images, matériel de visibilité et participation aux évènements).

Par ailleurs, ce projet, tout au long de sa mise en œuvre, a connu beaucoup de contraintes liées à la complexité de l'intervention et du contexte, ayant entraîné 5 révisions successives du contrat de subvention. Si SI et ses partenaires ont toujours été transparents vis-à-vis de l'Administration Contractante par rapport aux difficultés rencontrées et force de propositions, l'Administration contractante a, de son côté, toujours compris et accompagné le consortium dans la recherche de solutions.

Ainsi, depuis la signature du contrat entre SI et ses partenaires et l'Administration contractante, et jusqu'à la fin du programme, la coopération entre ces deux entités a été permanente, positive, et constructive.

4 - Visibilité

Un plan de communication a été partagé avec la Commission lors de la soumission du RI2 (Annexe 18 dudit rapport) et globalement suivi tout au long du projet.

Une charte graphique commune a été produite. Un logo est notamment apposé sur chacun des documents produits pour et avec la communauté (compte rendus de réunion, invitations, plaquettes de communication, etc.).



Le logo du projet est construit autour d'un nom de projet évoquant le développement et les changements durables espérés dans la réalité physique et économique du quartier Christ Roi : "Pwoje pou remanbre Kriswa". Ce logo est apposé sur l'ensemble des documents et actions réalisés, à côté de celui de l'Union Européenne et de l'organisation qui a réalisé le travail.

Selon les mêmes modalités, dans le cadre du projet « Christ Roi Vert » (plus de détails dans le Chapitre 2 - Résultat 4 - Activité 4), ce logo a été complété, en lien avec la promotion du respect de l'environnement et du reboisement, avec un arbre.



Mensuellement, une réunion publique a été organisée au sein du quartier afin de communiquer sur l'avancée du projet et répondre aux questions de la population. Selon les thématiques traitées, des représentants des institutions haïtiennes ou d'autres acteurs impliqués dans le quartier étaient invités à participer. A la suite de cette réunion, un communiqué écrit traduit en créole est diffusé dans l'ensemble du quartier afin de faire part des questions posées lors de la réunion et des réponses apportées. L'objectif est de maintenir une communication permanente avec l'ensemble des acteurs et cela même durant les périodes où les activités sont peu visibles sur le terrain (études techniques, procédure de passation de marchés, validation institutionnelle, etc.).

Afin de documenter le projet de manière la plus dynamique possible, une vidéo⁴⁰ a été produite et pourra être utilisées à des fins :

- de communication communautaire : atelier de production, projection, etc.
- de communication institutionnelle : site internet, campagne de communication, etc.
- d'information/capitalisation : conférence, séminaire, publication, etc.

La réalisation de cette vidéo a été l'occasion de mener un travail de formations/actions avec des membres de la communauté de Christ-Roi intéressés par ce type de démarches.

Enfin, le logo "**Pwojè pou remanbre Kriswa**" accompagné des logos SI et UE sont représentés sur toutes les communications et événements officiels mettant en avant le logo de l'UE, et ses représentants étaient invités. Ainsi comme l'atteste l'annexe Photographique, que ce soit sous forme de banderoles, de flyers de sensibilisations, de présentations visuelles, ou de peintures et autres panneaux sur les chantiers, le logo de l'UE a été inséré afin de rendre compte de la contribution de l'Union à l'action.

En ce qui concernant la publication des résultats de la présente action, SI ne s'oppose, *a priori*, pas à une telle visibilité. Cependant, SI souhaiterait, en tant que partenaire de la Commission Européenne dans ce projet, être informée de telles publications.

⁴⁰ Haïti | Reconstruction urbaine à Port-au-Prince – Janvier 2015 : <https://www.youtube.com/watch?v=TR84nkbRBXo>

5 - Lieu d'archivage des dossiers, documents comptables et pièces justificatives

Tous les dossiers, documents comptables et pièces justificatives sont archivés par le département d'audit interne de Solidarités International (AGIR), à son siège à Clichy, en France.

Nom de la personne de contact pour l'action :

Jean Sébastien Molitor – Chef de mission SOLIDARITES INTERNATIONAL en Haïti

Signature :



Localité : Port-au-Prince

Échéance prévue du rapport : 28 février 2018

Date d'envoi du rapport : 02 Mars 2018.